REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE ET CORRIDORS 3

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

VERSION MISE A JOUR

NOVEMBRE 2026

Tables des matières

1 INTRODUCTION 7
1.1 Description du projet PIC 3 7
1.1.1. Objectif général 8
1.1.2. Objectifs spécifiques 8
1.2. Composantes du projet 8
1.2.1. Composante 1 : Attirer et retenir l'investissement privé et lever les principales contraintes pour soutenir la relance au niveau national 8
1.2.2. Composante 2 : Lever les contraintes à l'investissement privé et améliorer la compétitivité économique locale pour soutenir la reprise dans les Régions et les Secteurs Cibles 9
1.2.3. Composante 3 : Soutenir la reprise et la croissance des PME et l'entrepreneuriat dans les Secteurs et Régions Cibles 9
1.2.4. Composante 4 : Appui à la mise en œuvre et à la Coordination du Projet 9
1.2.5. Composante 5 : Mécanisme de réponse immédiate 10
1.3. Type d'activités potentielles engendrées par les composantes et sous-composantes à mettre en œuvre 10
2 OBJECTIFS DU PMPP 15
3 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES 16
3.1 Définition des parties prenantes 16
3.2 Identification des parties prenantes 16
3.2.1 Parties prenantes touchées par le Projet 16
3.2.2 Autres parties prenantes 19
3.3 Analyse des parties prenantes 21
4 PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 32
4.1 Objectifs de la mobilisation 32
4.2 Principes directeurs 32
4.2.1 Transparence 32
4.2.2 Partage de responsabilités 32
4.2.3 Inclusion et représentativité 32
4.2.4 Redevabilité 33
4.3 Méthodes de mobilisation 33
4.4 Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes 37
4.5 Synthèse des moyens à mettre en œuvre pour mobiliser les parties prenantes 39
4.6 Activités de renforcement des capacités 41
4.7 Stratégies pour la diffusion des informations 42
4.8 Stratégies pour les consultations 47
4.9 Stratégies pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables, des femmes et des jeunes 48
4.10 Planification de la mobilisation 48
4.11 Examen de commentaires 54
4.12 Phases ultérieures 54
5 RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 55
5.1 Ressources humaines 55
5.2 Responsabilités et fonction de gestion 55
5.3 Budget prévisionnel 56
6 MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES 58
6.1 Conflits et résolutions 58
6.2 Objectif du mécanisme de gestion des plaintes 58
6.3 Principes de traitement des plaintes et des doléances 59
6.4 Informations et sensibilisation sur l'existence du MGP 59
6.5 Catégories des plaintes et des doléances 60
6.6 Description du mécanisme proposé 61
6.6.1 Traitement de plaintes au niveau local 61
6.6.2 Traitement de plaintes au niveau de la commune 62
6.6.3 Traitement de plaintes au niveau CRL 62
6.6.4 Traitement de plaintes par voie judiciaire 62
6.7 Procédures de gestion des plaintes et doléances 64

6.8 Gestion des plaintes pour des cas spécifiques 65
6.8.1 Cas d'exploitation et d'abus sexuels / harcèlement sexuel, maltraitance des enfants 65
6.8.2 Corruption 67
6.8.3 Passation des marchés et gestion du contrat avec les partenaires 67
6.8.4 Gestion du contrat avec les travailleurs 67
7 SUIVI ET REPORTING 68
7.1 Participation des parties prenantes aux activités de suivi 68
7.2 Rapports aux groupes de parties prenantes 68
8 CONCLUSION 69
Annexes 70
Annexe 1. PV de consultations publiques 71
Annexe 2. Liste des personnes contactées 79
Annexe 3. Photos d'illustration de la consultation FA2 90
Annexe 4. Modèle de fiche de plainte 92
Annexe 5. Modèle de registre d'enregistrement des plaintes 94
Annexe 6. Modèle de notification de la clôture d'une plainte 95

Liste des annexes

Annexe 1. PV de consultations publiques 71
Annexe 2. Liste des personnes contactées 79
Annexe 3. Photos d'illustration de la consultation FA2 90
Annexe 4. Modèle de fiche de plainte 92
Annexe 5. Modèle de registre d'enregistrement des plaintes 94
Annexe 6. Modèle de notification de la clôture d'une plainte 95

Tableaux

Tableau 1: Liste des activités potentielles 10
Tableau 2. Liste des parties prenantes identifiées par type d'activités 20
Tableau 3. Analyse FFOM des parties prenantes 23
Tableau 4. Intérêts et influence des parties prenantes 28
Tableau 5. Recommandations d'action du Projet par rapport au profil des parties prenantes 31
Tableau 6. Récapitulatif des méthodes de mobilisation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes 33
Tableau 7. Récapitulatif des moyens à mettre en œuvre spécifiques pour la mobilisation des parties prenantes 39
Tableau 8. Techniques de communication et d'information selon les types de parties prenantes 43
Tableau 9. Choix des stratégies pour la consultation 47
Tableau 10. Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux grandes activités 50
Tableau 11. Budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PMPP (en USD) 56
Tableau 12. Catégorisation des plaintes reçues 60
Tableau 13. Etapes du processus de traitement de plaintes 62

Liste des Figures

Figure 1. Cartographie des parties prenantes 22
Figure 2. Les éléments clé de la mobilisation des parties prenantes 37
Figure 3: Processus de traitement des plaintes 64
Figure 4: Processus de traitement des plaintes EAS/HS 66

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ADER	: Agence de Développement de l'Electrification Rurale
AMGL	: Aire Marine Gérée Localement
AMI	: Appel à Manifestation d'Intérêt
APEX	: Agence de Promotion des Exportations
APMF	: Agence Portuaire Maritime et Fluviale
ARGP	: Antenne Régionale de Gestion du Projet
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
ARTEC	: Autorité de Régulation des Technologies de Communication
AT	: Assistance Technique
ATDL	: Assistant Technique en Développement Local
AUE	: Association des Usagers de l'Eau
BIANCO	: Bureau Indépendant Anti-Corruption
BM	: Banque Mondiale
BNGRC	: Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes
CCI	: Chambre de Commerce et d'Industrie
CCR	: Comité Consultatif Régional
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CNP	: Comité National de Pilotage
COPIL	: Comité de Pilotage
COVID-19	: Coronavirus Disease 2019
CR	: Cadre de Réinstallation
CRL	: Comité de Résolution des Litiges
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DIDR	: Direction des Infrastructures et du Développement
DIREL	: Direction Régionale de l'Élevage
DIRIDSP	: Direction Régionale de l'Industrialisation et du Développement du Secteur Privé
DPP	: Dialogue Public-Privé
DRASA	: Direction Régionale de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
DRAT	: Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers
DREAH	: Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
DREDD	: Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DREH	: Direction Régionale de l'Energie et des Hydrocarbures
DRPEB	: Direction Régionale de la Pêche et de l'Economie Bleue
DRPS	: Direction Régionale de la Population et des Solidarités
DRPTDN	: Direction Régionale du Développement Numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications
DRTA	: Direction Régionale du Tourisme et de l'Artisanat
DRTM	: Direction Régionale des Transports et de la Météorologie
DRTP	: Direction Régionale des Travaux Publics
EAS/HS	: Exploitation et Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel
EDBM	: Economic Development Board of Madagascar
EIES	: Etudes d'Impacts Environnementales et sociales
FA2	: Deuxième Financement Additionnel

FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces ou en anglais SWOT (Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats)
GO TO	: Groupement des Opérateurs de Tourisme
GoM	: Gouvernement Malagasy
GOTICOM	: Groupement des Opérateurs des Technologies de l'Information et de la Communication
GR	: Génie Rural
GRC	: Gestion de la Relation Client
GRS	: Grievance Redress Service – Service de règlement des plaintes de la Banque mondiale
IEC	: Information – Education - Communication
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
IT	: Information Technology
MATSF	: Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers
MCC	: Ministère du Commerce et de la Consommation
MDNTDPT	: Ministère du Développement Numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications
MEAH	: Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
MECIE	: Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEH	: Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures
MEL	: Ministère de l'Élevage
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes (et des doléances)
MID	: Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MIDSP	: Ministère de l'Industrialisation et du Développement du Secteur Privé
MNP	: Madagascar National Parks
MPEB	: Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue
MPS	: Ministère de la Population et des Solidarités
MRI	: Mécanisme de Réponse Immédiate
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
MTA	: Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
MTM	: Ministère des Transports et de la Météorologie
MTP	: Ministère des Travaux Publics
NAP	: Nouvelle Aire Protégée
NES	: Normes Environnementales et Sociales
OC	: Organisations Communautaires
OCAI	: Opération Communale d'Appui Intégré
OCFP	: Organe de Contrôle des Finances Publiques
ONG	: Organisation Non-Gouvernementale
ONT	: Office National du Tourisme (de Madagascar)
OP	: Organisations des Producteurs
ORT	: Offices Régionaux du Tourisme
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAC	: Pôle Anti-Corruption
PAP	: Personne Affectée par le Projet
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PCD	: Plan Communal de Développement
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social

PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGIPP	: Plan de Gestion Intégrée des Pestes et Pesticides
PGMO	: Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre
PIC	: Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (série de projets)
PIC3	: Projet de Transformation Économique pour une Croissance Inclusive (troisième projet de la série PIC)
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PP	: Parties Prenantes
PPP	: Partenariat Public-Privé
PR	: Plan de Réinstallation
PRD	: Plan Régional de Développement
PREE	: Programme d'Engagement Environnemental
PREES	: Programme d'Engagement Environnemental et Social
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTASO	: Projet de Transformation Agricole de la Région Sud-Ouest
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PV	: Procès-Verbal
RN	: Route Nationale
SGL	: Spécialiste en Gouvernance Locale
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SLC	: Structure Locale de Concertation
SMS	: Short Message Service (message texte)
STD	: Service Technique Déconcentré
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TV	: Télévision
UCR	: Unité de Coordination Régionale
UCR Toliara	: Unité de Coordination Régionale de Toliara
UGP	: Unité de Gestion du Projet
URGP	: Unité Régionale de Gestion du Projet
USD	: United States Dollar
VBG	: Violence Basée sur le Genre
VCE	: Violences Contre les Enfants
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
VOI	: Vondron'Olona Ifotony ou Comité Local de Base

1 INTRODUCTION

1.1 DESCRIPTION DU PROJET PIC 3

Avec la série de Projets « Pôles Intégrés de Croissance et Corridors » ou « PIC », le Gouvernement Malagasy (GoM), bénéficiant de l'appui de la Banque mondiale (BM), est en train d'entreprendre un ensemble d'initiatives de développement multisectoriel dans plusieurs zones-clés à fort potentiel de croissance dénommées « Pôles et Corridors de Croissance ». Le PIC3 a repris ces pôles et a progressivement étendu ses interventions dans les régions de Diana (Diégo, Ambanja et Nosy Be), Atsinanana, Analanjirofo, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Anosy, Atsimo Andrefana et Analamanga. Au titre du deuxième financement additionnel (FA2), les nouveaux investissements en infrastructures sont concentrés sur le Pôle Atsimo Andrefana, afin de préparer Toliara comme nouveau pôle touristique national ; les autres pôles poursuivent les activités en cours (appuis aux start-ups et PME, compétitivité, écosystèmes entrepreneuriaux et gouvernance locale).

Avant la pandémie du Covid-19, la performance macroéconomique de Madagascar était sur une tendance robuste et dans un contexte de diversification croissante : la diversification économique et la croissance des entreprises, en particulier dans les secteurs à fort potentiel (« points positifs ») tels que l'agro-industrie, le tourisme et le secteur numérique, étaient à la hausse. Identiquement, l'économie du secteur numérique (notamment pour la Région Analamanga) affichait des avancées très significatives grâce à des investissements privés dans la fibre optique. Cette situation a été davantage aggravée par les effets socioéconomiques pervers de la pandémie du Covid-19 (ralentissement économique, effondrement de la demande, interruption des transports intrarégionaux, etc.) qui se sont fait sentir bien au-delà de 2021. Dans ce cadre, de nombreuses PME ont été particulièrement touchées par ladite crise, notamment dans les secteurs du Tourisme et de l'Agro-industrie.

Afin d'obvier à cette situation, d'accélérer la reprise économique, de débloquer les investissements et de favoriser la création d'emplois dans les trois secteurs cibles (Tourisme, Agro-industrie et secteur du numérique), certains goulots d'étranglement structurels (notamment en termes d'infrastructures de base et de capacités institutionnelles) doivent être combattus au niveau national, régional et local. De telles initiatives nécessitent un ensemble d'interventions transversales et sectorielles intégrées afin de résoudre les défaillances du marché et de réduire les risques pour les investisseurs privés et justifient la préparation et la mise en œuvre d'une nouvelle série de projets dénommée « PIC3 ».

Toutefois, en respect des dispositions de la législation nationale et des exigences liées au Cadre environnemental & social (CES) de la Banque Mondiale, les initiatives y afférentes doivent faire l'objet d'études minutieuses aux plans social et environnemental afin que les investissements prévus causent le moins de dommages possibles et apportent le maximum d'avantages aussi bien à l'Environnement & Social qu'aux bénéficiaires.

Le PIC3 est mis en œuvre conformément au Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale. Huit Normes environnementales et sociales (NES) sont pertinentes : NES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 10 ; les NES 7 et 9 ne s'appliquent pas. Le PMPP répond à la NES 10 et à l'engagement 10.1 du PEES. Il complète le CGES, le CR, les PGMO, le PGIPP et le Plan d'action VBG/EAS-HS, et s'inscrit dans le cadre national : Charte de l'environnement (loi n°2015-003), décret MECIE n°2025-080, Code du travail (loi n°2024-014) et loi n°2019-008 relative à la lutte contre les violences basées sur le genre.

1.1.1. Objectif général

Le Projet contribuera à faciliter le Plan du Gouvernement visant à développer le secteur privé et à mobiliser les investissements dudit secteur pour la création d'emplois dans les secteurs de l'Agriculture, du Tourisme et du Numérique.

1.1.2. Objectifs spécifiques

Pour atteindre cet objectif, le projet vise à :

- améliorer le cadre juridique, la promotion des investissements et l'environnement des affaires au niveau national ;
- renforcer la compétitivité des chaînes de valeur du tourisme, de l'agribusiness et du numérique dans les régions cibles ;
- réaliser des infrastructures sélectives qui lèvent les contraintes à l'investissement privé (voiries, pistes, énergie, eau, débarcadères, sites touristiques) ;
- renforcer la gouvernance locale et la capacité des collectivités à mobiliser des recettes et à entretenir les infrastructures ;
- soutenir financièrement et techniquement les micro-entreprises, PME et start-ups ainsi que leur écosystème ;
- accroître la résilience climatique et la participation des femmes aux activités économiques

1.2. COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet est articulé autour de cinq (5) composantes, à savoir :

Composante 1 : Attirer et retenir l'investissement privé et lever les principales contraintes pour soutenir la relance au niveau national ;
Composante 2 : Lever les contraintes à l'investissement privé et améliorer la compétitivité économique locale pour soutenir la reprise dans les Régions et les Secteurs Cibles ;
Composante 3 : Soutenir la reprise et la croissance des PME et l'entrepreneuriat dans les Secteurs et Régions Cibles ;
Composante 4 : Appui à la mise en œuvre et à la coordination du Projet.
Composante 5 : Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI)

1.2.1. Composante 1 : Attirer et retenir l'investissement privé et lever les principales contraintes pour soutenir la relance au niveau national

L'objectif de la composante est d'appuyer les politiques, administratives, cadres règlementaires qui faciliteront les investissements et les opérations d'affaires à Madagascar, essentiels pour une reprise rapide. Cette composante comprend deux sous-composantes à savoir :

- **Sous-composante 1.1 :** Soutenir les efforts du Gouvernement pour retenir les investissements existants et attirer de nouveaux investissements
- **Sous-composante 1.2 :** Renforcer l'environnement des affaires pour contribuer à la relance post COVID.

1.2.2. Composante 2 : Lever les contraintes à l'investissement privé et améliorer la compétitivité économique locale pour soutenir la reprise dans les Régions et les Secteurs Cibles

L'objectif de cette composante est de soutenir la reprise et d'accroître la compétitivité des secteurs cibles dans les régions d'intervention du projet, à savoir les zones du PIC2.2, progressivement étendues à la côte Est (notamment le canal des Pangalanes). Au titre du FA2, les nouveaux investissements en infrastructures se concentrent sur le Pôle Atsimo Andrefana. Cette composante se décline en trois sous-composantes :

- Sous-composante 2.1 : Renforcer la compétitivité des Secteurs cibles au niveau local,
- Sous-composante 2.2 : Aménager ou réhabiliter des infrastructures sélectives pouvant renforcer la croissance des secteurs cibles et soutenir les investissements et les services
- Sous-composante 2.3 : Renforcer la gouvernance locale pour promouvoir la croissance des Secteurs cibles

Au titre du FA2, les nouvelles activités suivantes sont intégrées à cette composante :

- Sous-composante 2.2 :
    - Études et traitement des points noirs de la piste littorale Tuléar – Andavadoaka (environ 150 à 200 km, desservant Ifaty, Mangily, Manombo, Morombe-sud et Andavadoaka) ;
    - Études des infrastructures d'accès : piste Mahazoarivo – Anakao (≈ 70 km, reliant Anakao à la RN10) et piste Tsiombe – Cap Sainte-Marie (≈ 61 km) ;
    - Aménagement du front de mer (waterfront) de la ville de Toliara ;
- Sous-composante 2.3 : Soutien à la gouvernance locale à travers les Opérations Communales d'Appui Intégré (OCAI) et une Assistance Technique (AT) pour les Régions du Sud / Sud-Ouest.

1.2.3. Composante 3 : Soutenir la reprise et la croissance des PME et l'entrepreneuriat dans les Secteurs et Régions Cibles

L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités et les possibilités de croissance liées à la « reprise liée à la COVID-19 » des PME et des entrepreneurs de l'agroalimentaire, du tourisme et du numérique dans les régions cibles du projet grâce à un soutien financier et non financier à des PME et entrepreneurs (start-up). Cette composante génère deux sous-composantes :

- Sous-composante 3.1 : Fournir une assistance directe aux PMEs et aux entrepreneurs selon leur stade de croissance
- Sous-composante 3.2 : Fournir un soutien indirect en améliorant et en renforçant l'écosystème et la qualité des services des organisations fournissant des appuis ou accompagnements aux entrepreneurs et aux PMEs

Au titre du FA2, la composante soutient en outre les start-ups et PME du Sud / Sud-Ouest à travers les fenêtres de financement existantes du Projet ; les PME et start-ups des autres pôles conservent leur accès à ces fenêtres.

1.2.4. Composante 4 : Appui à la mise en œuvre et à la Coordination du Projet

Elle couvrira les charges de fonctionnement de l'Unité de gestion du Projet.

1.2.5. Composante 5 : Mécanisme de réponse immédiate

La Composante 5 concerne le volet relatif à une intervention d'urgence qui fournira au besoin une aide immédiate en réponse à une crise ou à une urgence qui cause une catastrophe majeure.

1.3. TYPE D'ACTIVITES POTENTIELLES ENGENDREES PAR LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES A METTRE EN ŒUVRE

Cette section développe les différents types d'activités et des actions qui seront éventuellement à mettre en œuvre. Des types d'activités potentielles sont présentées dans le tableau ci-après. La liste des types d'activités ne revêt pas un caractère exhaustif.

Tableau 1: Liste des activités potentielles

Composante	Rubrique	Activités	Parties prenantes impliquées
Composante 1 : attirer et retenir l'investissement privé et lever les principales contraintes pour soutenir la relance au niveau national	Prestations intellectuelles	- Réalisation des études spécifiques : état des lieux des cadres réglementaires, élaboration de stratégie et politiques sectorielles, préparation de textes et lois, etc… ; - Atelier de concertation et de table ronde avec le secteur privé ; - Organisation d'espaces de dialogue avec les parties prenantes ; - Formation et renforcement des compétences de services publics et administratifs, soit des fonctionnaires	- Cabinet d'études, consultants - Unité de Coordination Régionale - Ministères concernés
	Fournitures et équipements	- Equipement bureautiques et informatiques des services des institutions telles que les Ministères, les organismes rattachés, etc. - Amélioration et modernisation des outils et des mécanismes de travail au sein des services techniques et administratifs (achat de système d'information technologique).	- Fournisseurs - Unité de coordination régionale
	Travaux de génie civil	- Réhabilitation des bureaux administratifs	- Entreprises - Unité de coordination Régionale
Composante 2 : ***Lever les contraintes à l'investissement privé et améliorer la compétitivité économique locale pour soutenir la reprise dans les***	Tourisme		
	Prestations intellectuelles et assistance technique	- Renforcement de capacité des responsables et des agents des services publics dans le secteur du tourisme ; - Formation/Mise à niveau/ Amélioration des compétences des employés et opérateurs du secteur du tourisme (de tout métier confondu) ;	- Cabinet d'études, consultants individuels, ONG - Unité de Coordination Régionale ou Antenne régionale - Ministères concernés - ORT

Composante	Rubrique	Activités	Parties prenantes impliquées
Régions et les Secteurs Cibles		- Action marketing pour le développement des produits à vocation touristique ; - Appui aux actions de plaidoyer auprès des opérateurs pour l'amélioration des services ; - Etude technique pour les travaux d'amélioration de la connectivité terrestre, aérienne et maritime ;	
	Fournitures et équipements :	- Normalisation des infrastructures et des équipements de connectivité aérienne ; - Normalisation des infrastructures et des équipements de connectivité maritime - Equipement des services régionaux publics dédiés au tourisme : - Mise en place des outils et des mécanismes de travail des services régionaux ;	- Fournisseurs - Unité de coordination régionale ou Antenne régionale
	Travaux de génie civil	- Réhabilitation des bureaux administratifs au niveau communal et régional : office du tourisme, bureau des services régionaux du tourisme, etc. - Aménagement des sites à vocation touristique ; - Embellissement des paysages urbains : des jardins et lieux publics - Aménagement de front de mer - Aménagements points d'accostage	- Entreprises - Unité de coordination Régionale ou Antenne régionale - CTD - ORT
	Agribusiness		
	Relevant de prestations intellectuelles	- Recherche et étude technique sur les semences et les variétés améliorées et adaptées dans les zones ; - Recherche et étude technique sur les pratiques écologiques de la production des filières appuyées (épices, horticulture, apiculture, aquaculture, petit élevage) - Appui et renforcement des compétences des structurations de producteurs et des acteurs des filières ; - Etude technique sur les filières identifiées (de la production jusqu'à la commercialisation) ; - Formation des producteurs sur les pratiques de production et de transformation innovantes et durables et respectueuses de l'environnement	- Cabinet d'études, consultants individuels, ONG - Unité de Coordination Régionale ou Antenne régionale - CTD - STD - Association des producteurs/ Coopératives

Composante	Rubrique	Activités	Parties prenantes impliquées
		- Renforcement de capacité des services techniques régionaux pour le suivi la production des filières appuyées ;	
	Fournitures et équipements	- Fourniture des matières végétales de filières appuyées ; - Fourniture et des matériels et équipements de production de filières appuyées ;	- Fournisseurs - Unité de coordination régionale ou Antenne régionale - Association des producteurs/ Coopératives
	Travaux de génie civil	- Réhabilitation des pistes rurales desservant les zones de production - Construction/ Réhabilitation de gare fluviale - Construction/ Réhabilitation de Quai de débarquement et d'embarquement - Construction/ Réhabilitation des magasins de stockage et des unités de transformation des produits agricoles	- Entreprises - Unité de coordination Régionale ou Antenne régionale - CTD - STD - Association des producteurs/ Coopératives
	Gouvernance locale		
	Relevant de prestations intellectuelles	- Renforcement de capacité des CTD (Communes, Régions) et des STD pour la gestion des ouvrages réhabilités et nouvellement construits ; - Etudes techniques et contrôle et surveillance, liés aux travaux de réhabilitation des ouvrages (pistes, bâtiments, infrastructures d transport) ;	- Cabinet d'études, consultants individuels, ONG - Unité de Coordination Régionale ou Antenne régionale - CTD - STD
	Travaux de génie civil	Réhabilitation des bâtiments administratifs des Communes bénéficiaires	- Entreprises - Unité de coordination Régionale ou Antenne régionale - CTD - STD
	Infrastructures FA2 – Pôle Atsimo Andrefana		
	Prestations intellectuelles (FA2)	- Études techniques et environnementales et sociales (EIES/PGES, PR) de la piste littorale Tuléar – Andavadoaka, du bac de Fiavota et du waterfront de Toliara ; - Études des pistes Mahazoarivo – Anakao et Tsiombe – Cap Sainte-Marie ; - Appui au montage du Partenariat Public-Privé pour l'exploitation du bac ; - Contrôle et surveillance des travaux.	- Bureaux d'études, consultants - UCR Toliara - Communes concernées - APMF, DREDD, DRTP

Composante	Rubrique	Activités	Parties prenantes impliquées
	Travaux de génie civil (FA2)	- Traitement des points noirs de la piste littorale Tuléar – Andavadoaka (sur l'emprise existante) ; - Infrastructures d'embarquement et mise en service du bac de Fiavota (Saint-Augustin – Soalary) ; - Aménagement du front de mer de Toliara.	- Entreprises, opérateur privé du bac (PPP) - UCR Toliara - Communes, riverains et PAP - APMF
	Gouvernance locale (FA2)	- Opérations Communales d'Appui Intégré (OCAI) : planification, mobilisation des recettes, gestion des services, redevabilité sociale ; - Assistance Technique aux Régions du Sud / Sud-Ouest.	- Région, Communes - ATDL, SGL - UCR Toliara
Composante 3 : ***Soutenir la reprise et la croissance des PME et l'entrepreneuriat dans les Secteurs et Régions Cibles***	Prestations intellectuelles	- Recrutement et formation des intermédiaires locaux et au niveau central (L'intermédiaire se définit comme un prestataire qui est en charge de stimuler la croissance des entreprises privées locales, de les incuber sur diverses thématiques : management, commercialisation, gestion globale d'entreprise, etc. Il peut être défini comme étant un centre d'apprentissage) ; - Suivi des contrats de performance des intermédiaires et des centres d'incubation ou des centres d'apprentissage - Formation du personnel de l'Agence de Promotion des Exportations (APEX) ; - Etude de faisabilité / Plaidoyer / Pourparlers sur le mécanisme de garantie financière en faveur des PME bénéficiaires dans les cas de contrat de marchés publics ; - Appui aux start-ups et PME du Sud / Sud-Ouest (FA2) via les fenêtres de financement existantes du Projet ;	- Cabinet d'études, consultants individuels, ONG - Unité de Coordination Régionale ou Antenne régionale - Opérateurs économiques - Incubateurs - Centre de formation
	Fournitures et équipements	Achat et acquisition des matériels informatiques pour les PME start-ups dans le domaine numérique	- Fournisseurs - Unité de Coordination Régionale ou Antenne régionale - Opérateurs économiques
	Travaux de génie civil :	Construction et réhabilitation des ouvrages relevant des activités des PME et des entreprises	- Entreprises de Génie Civil - Unité de Coordination Régionale ou Antenne régionale - PME, entreprises
Composante 4 : Appui à la mise en		Les charges relatives à la mise en œuvre sur les aspects suivants :	- Ministères concernés

Composante	Rubrique	Activités	Parties prenantes impliquées
œuvre et à la coordination du Projet.		- Gestion des risques environnementaux et sociaux ; - Genre, violences basées sur le genre et sur les enfants ; - Travail et emploi ; - Sécurité et santé des travailleurs ; - Procédures opérationnelles, administratives et financières.	- Unité de Coordination Régionale ou Antenne régionale
Composante 5 : concerne les mécanismes de réponse immédiate (MRI)		Aide immédiate en réponse à une crise ou à une urgence admissible qui cause une catastrophe majeure	- Ministères concernés - Unité de Coordination Régionale ou Antenne régionale - BNGRC

2 OBJECTIFS DU PMPP

Les objectifs du PMPP consistent à :

- Etablir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux structures chargées de la mise en œuvre de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- Evaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible et accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- Doter les parties touchées par le projet PIC 3 de moyens permettant aisément d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, ainsi qu'aux organes de pilotage et d'exécution du Projet et l'Etat malagasy d'y répondre et de les gérer.

La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif, itératif, continu et élargi tout au long du cycle de vie du projet (phase de préparation, phase de mise en œuvre, phase d'achèvement) dont le but est de mettre en place et entretenir des relations ouvertes entre les responsables du projet et l'ensemble des parties prenantes d'une part et d'assurer/garantir leur engagement effectif durant toute la phase du Projet. En effet, le PMPP se veut un document évolutif dont le contenu sera développé progressivement et mis à jour au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.

L'élaboration du présent document adopte une démarche participative en concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées par le Projet que ce soit au niveau national, régional et local. L'analyse menée tient compte du contexte local, de l'existant et valorise les bonnes pratiques et exigences liées à des consultations inclusives, responsables et constructives. L'élaboration du PMPP est axée sur les actions suivantes : informations générales sur le projet, identification et analyse des parties prenantes, élaboration d'un programme de mobilisation des parties prenantes, identification des ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes, l'analyse du mécanisme de gestion des plaintes et proposition de processus adapté, élaboration d'un programme de suivi et établissement de rapports.

La structuration de ce document comporte sept éléments clés : (i) Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes, (ii) Identification et analyse des parties prenantes, (iii) Programme de mobilisation des parties prenantes, (iv) Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes, (v) Mécanisme de gestion des plaintes, (vi) Suivi et reporting et (vii) Budget estimatif de mise en œuvre du PMPP.

La présente version constitue la deuxième mise à jour du PMPP. Elle a été réalisée dans le cadre de la préparation du deuxième financement additionnel (FA2) du Projet de Transformation Économique pour une Croissance Inclusive (PIC3) et intègre les nouvelles activités, les nouvelles parties prenantes et les résultats des consultations menées en octobre 2026 dans le Pôle Atsimo Andrefana. Elle a été établie selon le modèle de PMPP de la Banque mondiale pour les projets à risque substantiel, à partir du Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et du manuel de procédures du projet.

3 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

3.1 DEFINITION DES PARTIES PRENANTES

On entend par « parties prenantes », des individus, des groupes ou associations, des organisations, qui seront affectés, impliqués directement ou indirectement, intéressés par la mise en œuvre du Projet, d'une manière ou d'une autre.

La NES10 de la Banque Mondiale (rubrique 6) définit les parties prenantes en deux catégories :

- Celles touchées par le projet, directement ou indirectement, désignant des individus, groupes ou communautés qui sont affectés ou pourraient être affectés ;
- Celles incluses dans les autres parties prenantes qui peuvent avoir des intérêts dans la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de ce document, on prendra donc les définitions établies par la NES10 à savoir :

- Les Parties prenantes touchées par le Projet : ce sont des acteurs principaux, susceptibles d'être directement touchés par les activités du projet ou les résultats attendus de ces activités ;
- Les Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt dans la réussite du projet et en sont indirectement ou faiblement impliquées.

3.2 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

L'exercice d'identification des parties prenantes n'est pas facile. Les parties prenantes n'ont pas la même pertinence/importance/poids, pour être impliquées ou non. Ainsi, l'identification considère-t-elle plusieurs paramètres. Le paramètre le plus important est l'intérêt pour le Projet, soit aux différents types d'activités initiées par le Projet.

3.2.1 Parties prenantes touchées par le Projet

Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, lors de la mise en œuvre du Projet PIC 3, sont constituées par :

- Parties prenantes impliquées dans la promotion des investissements et de l'opérationnalisation des entreprises, situées au niveau national :
  - Ministères clés : Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Ministère de l'Industrialisation et du Développement du Secteur Privé (MIDSP), Ministère du Commerce et de la Consommation (MCC), Ministère des Transports et de la Météorologie (MTM), Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MTA), Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), Ministère de l'Élevage (MEL), Ministère du Développement Numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications (MDNTDPT) ;
  - EDBM, les agences et organisation du secteur privé sur le tourisme et agribusiness et des agences publiques, ainsi que les plateformes DPP (Dialogue Privé-Public) ;
  - Office National du Tourisme.

- Parties prenantes impliquées dans le pilotage, la coordination, l'appui technique et la mise en œuvre du Projet, situées au niveau National :
  - Le Comité National de Pilotage ou CNP, composé par les représentants des différentes institutions ministérielles impliquées [Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) ;Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers (MATSF); Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH) ; Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (MEH), Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA); Ministère de l'Élevage (MEL) Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue (MPEB) ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ; Ministère des Travaux Publics (MTP) ; Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ; Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MTA) ; Ministère du Développement Numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications (MDNTDPT)] et du gouvernorat des Régions d'intervention;
  - L'Unité de Gestion du Projet (UGP) ;
- Parties prenantes impliquées dans la coordination, l'appui technique et la mise en œuvre du Projet, situées au niveau régional :
  - Collectivités Territoriales Décentralisées (Région, Communes) ;
  - Pour le FA2 : Gouvernorat de la Région Atsimo Andrefana, Districts de Toliara I, Toliara II et Morombe, Commune urbaine de Toliara et Communes de Saint-Augustin, Soalary, Anakao, Befandefa, Manombo et Andavadoaka ;
  - Unité de Coordination Régionale (UCR) ou Antennes régionales ;
  - Circonscriptions administratives (Préfectures et Districts) ;
  - Services Techniques Déconcentrés (Direction régionale des Ministères impliqués) ;
  - Offices Régionaux de tourisme ;
  - Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ;
  - Comité Consultatif Régional (CCR).
- Parties prenantes impactées, directement ou indirectement par la mise en œuvre du Projet qui sont composées, sans être exhaustive par :
  - PME et entrepreneurs (agroalimentaire, touristiques, numériques), les start-ups dans les secteurs (agribusiness, tourisme, secteur numérique) ;
  - Opérateurs économiques ;
  - Institutions locales : universités, centres de formation, ONG, centre de recherche ;
  - Producteur d'huiles essentielles ;
  - Agriculteurs, Association des Producteurs, Coopératives des producteurs ;
  - Association des Usagers de l'Eau (eau potable) ;
  - Comité de Points d'Eau ;
  - Communautés ;
  - Communautés du littoral Sud-Ouest : pêcheurs, piroguiers et passeurs de l'estuaire de l'Onilahy, usagers du passage Saint-Augustin – Soalary ;
  - Marchands, vendeuses, mareyeuses et occupants du front de mer de Toliara ;

- Riverains de la piste littorale Tuléar – Andavadoaka (Ifaty, Mangily, Manombo, Morombe-sud, Andavadoaka) et communautés Mikea ;
- Opérateurs touristiques du littoral (Ifaty, Mangily, Anakao, Andavadoaka) et transporteurs ;
- Personnes affectées par le Projet (PAP) à réinstaller ou à exproprier ou ayant subi des pertes de revenus temporaires,
- Riverains et usagers des chantiers,
- Femmes et groupe de femmes ;
- Jeunes et groupes de jeunes,
- VOI et fédération de VOI ;
- Autres sociétés civiles.

- Les acteurs de mise en œuvre qui ont des responsabilités directes dans la réalisation et le suivi d'un sous-projet spécifique :
  - CTD (Régions, Communes),
  - Services Techniques Déconcentrés : Direction régionale de l'Environnement et du Développement Durable ; Direction régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène ;Direction régionale de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ; Direction régionale de l'Élevage ; Direction régionale de la Pêche et de l'Economie Bleue ; Direction régionale de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers ; Direction régionale des Travaux Publics ; Direction régionale de l'Energie et des Hydrocarbures ; Direction régionale des Transports et de la Météorologie ; Direction régionale du Tourisme et de l'Artisanat ; Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique ; Direction régionale de l'Industrialisation et du Développement du Secteur Privé ; Direction régionale du Commerce et de la Consommation ; Direction régionale du Développement Numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications ; Direction régionale de la Population et des Solidarités ; Direction régionale de la communication et de la Culture ;
  - Les ONG prestataires recrutées qui vont assumer l'accompagnement et le renforcement des collectivités décentralisées ;
  - Les travailleurs au sein des prestataires de service et de travaux.

Les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables[1] font partie des parties prenantes affectées, directement ou indirectement par le Projet mais qui méritent ou qui interpellent des traitements spécifiques dans la mesure où ils risquent de ne pas bénéficier des activités mises en œuvre par le Projet.

[1]Selon la NES de la Banque, l'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi plus susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent exiger de ce fait des mesures et/ou une assistance spécifique. (Note 28 de la NES1 du CES de la Banque mondiale, 2017).

Les consultations menées depuis 2021, complétées par celles du FA2 en octobre 2026 dans le Pôle Atsimo Andrefana (focus groups séparés femmes, jeunes et pêcheurs), ont permis de préciser les catégories de personnes ou groupes considérés comme vulnérables. Il s'agit des :

- Agriculteurs à faible revenu, ayant peu ou pas de biens (terres cultivées et/ou animaux d'élevage) et n'adhérant à aucune association. Les appuis et aides sont souvent attribués aux associations de producteurs et seuls les membres en bénéficient ;
- Salariés à faible revenu
- Personnes âgées sans soutien ;
- Personnes souffrant de maladies chroniques,
- Chefs de ménage handicapés (physiques et/ou mentaux) éprouvant des problèmes ou difficultés à exercer une activité économique ;
- Femmes (femme au foyer, femme chef de ménage) qui sont souvent placées au second plan, lors des réunions et assemblées générales. Dans certaines régions (régions du sud de Madagascar plus particulièrement), elles n'ont pas le droit (traditionnellement) de parole et n'entrent pas dans les discussions sauf dans les réunions spécifiquement femmes. Toutefois il est à noter que légalement les femmes ont le droit à la parole, mais n'osent pas recourir à ce droit du fait de leur situation ;
- Jeunes (chômeur, déscolarisé) qui ne participent pas volontairement ou non à toute discussion sur le développement économique et sociale de la société ;
- Vendeuses, mareyeuses et ramasseuses de poulpes, marchands et occupants sans titre du front de mer de Toliara, exposés à un déplacement économique ;
- Piroguiers et passeurs de l'estuaire de l'Onilahy, dont les revenus peuvent être affectés par la mise en service du bac ;
- Communautés Mikea et ménages isolés le long de la piste littorale ;

Personnes survivantes de violences basées sur le genre (VBG), d'exploitation et d'abus sexuels ou de harcèlement sexuel (EAS/HS). En fait, le Projet PIC 3 attache une attention particulière pour les investissements destinés à des groupes spécifiques intégrant les femmes entrepreneurs, associations de producteurs et communautés.

3.2.2 Autres parties prenantes

Les autres parties prenantes présentent tout acteur ayant un intérêt sur la mise en œuvre du Projet. Elles sont composées par :

- Partenaires techniques et financiers, à travers des projets ou programmes de développement actifs dans les zones d'intervention du Projet PIC 3 ;
- Office National de l'Environnement ;
- Autorités et organes de régulation sectoriels : ADEMA, APMF, ARTEC, ainsi que le BIANCO pour le traitement des cas de présomption de corruption ; Organismes indépendants dans la préservation de l'environnement, dont Madagascar National Parks et les gestionnaires d'aires protégées voisines des sous-projets ;

- Gestionnaires d'aires protégées et d'aires marines du Sud-Ouest : Parc National Mikea, Nouvelle Aire Protégée Ranobe PK32, Aires Marines Gérées Localement (dont Velondriake) ;
- Opérateur privé chargé de l'exploitation du bac de Fiavota (partenaire du PPP) ;
- Autres projets et chantiers structurants de la zone : PTASO, réhabilitation de la RN10, investissements sur le port et l'aéroport de Toliara ;
- Autorités traditionnelles : Ampanjaka, chef de clan … ;
- Secteur privé ;
- Organisation de la Société Civile (OSC) nationale et régionale,
- Organismes de prise en charge des survivant(e)s de VBG/EAS-HS : services du Ministère de la Population et des Solidarités, centres d'écoute et de conseil juridique, police et gendarmerie, ONG spécialisées ;
- Médias nationaux et radios locales, relais d'information auprès du grand public

Le tableau ci-après montre un « mapping » des parties prenantes par rapport aux activités potentielles identifiées au cours des consultations effectuées au niveau régional et local.

Tableau 2. Liste des parties prenantes identifiées par type d'activités

#	Types d'activités potentielles	Parties prenantes touchées par le Projet	Autres parties prenantes
1	Electrification	Population, Fokontany, Commune, SLC,	ADER, DREH
2	Adduction en eau potable	Population, Comité de point d'eau, AUE, DREAH	Agent communautaire
3	Pistes rurales	Population, Fokontany, Commune, DRAT, DRTP	
4	Voiries urbaines	Population, Fokontany, Commune, DRAT, DRTP	
5	Embellissement des paysages urbains	Population, Fokontany, Commune, DRAT	
6	Gare fluviale	Population, Fokontany, Commune, APMF, DRTM, DRAT	
7	Embarcadères ou débarcadères	Population, Fokontany, Commune, APMF, DRTM, DRAT	
8	Huiles essentielles : production et transformation	Opérateur économique, Chambre de commerce et d'industrie, Agriculteurs, Association de producteurs, DRASA, DIRIDSP	
9	Epices (vanille, cacao, etc.) : production et transformation et exportation	Agriculteur, Association de producteurs, Plateforme (vanille, baie rose), DRASA, DIRIDSP	
10	Horticulture (fruits, moringa, etc.) : production et transformation	Agriculteur, Association de producteurs, DRASA, DIRIDSP	
11	Grains secs	Agriculteur, Association de producteurs, AUE, DRASA/GR	
12	Aquaculture (Holothuriculture, algoculture, crevetticulture, etc.)	Pêcheurs, Association de pêcheurs, DRPEB, DIRIDSP	

#	Types d'activités potentielles	Parties prenantes touchées par le Projet	Autres parties prenantes
13	Apiculture	Apiculteurs, Associations, Plateforme miel, PME, DRASA, DIREL, DIRIDSP	
14	Petit élevage	Eleveurs, Associations, DIREL	
15	Aménagement des sites à vocation touristique	Population, fokontany, SLC, Commune, PME et entrepreneurs du tourisme, DRTA, Offices Régionaux de tourisme	
16	Réhabilitation de bâtiments administratifs	Population, CTD, STD, personnels	
17	Normalisation des équipements de connectivité aérienne	ADEMA, DRPTDN	
18	Amélioration de la couverture réseau internet	PME et entrepreneurs du numérique, DRPTDN- GOTICOM	
19	Secteur numérique	PME et entrepreneurs du numérique, DRPTDN - GOTICOM	
20	Piste littorale Tuléar – Andavadoaka (traitement des points noirs)	Riverains, Fokontany, Communes traversées, communautés Mikea, transporteurs, opérateurs touristiques, DRTP, DRAT	MNP, gestionnaires du Parc National Mikea et de la NAP Ranobe PK32, AMGL, DREDD
21	Bac de Fiavota (Saint-Augustin – Soalary)	Usagers, piroguiers et passeurs, Communes de Saint-Augustin et Soalary, autorités traditionnelles, DRTM	APMF, opérateur privé (PPP), DREDD
22	Aménagement du waterfront de Toliara	Commune urbaine de Toliara, vendeuses, mareyeuses, marchands et occupants du front de mer, pêcheurs urbains, ORT, DRTA, DRAT	OSC, DRPS
23	Études des pistes Mahazoarivo – Anakao et Tsiombe – Cap Sainte-Marie	Communes, Fokontany, riverains, opérateurs touristiques d'Anakao, DRTP	DREDD, AMGL
24	OCAI et assistance technique à la gouvernance locale	Région, Communes du Sud / Sud-Ouest	MID, OSC

Il est à noter que les listes présentées ci-dessus ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Au fur et à mesure de l'évolution ou de la dynamique du Projet, c'est-à-dire lorsque les sous-projets sont bien identifiés, les parties prenantes concernées seront ajoutées dans la liste à établir.

3.3 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'analyse des parties prenantes est une méthode qui vise à examiner les intérêts et l'influence potentielle de toutes les parties prenantes qui peuvent être affectées par le Projet. Cet examen va permettre de pouvoir planifier comment peut-on accentuer le rôle des parties prenantes qui sont favorables au projet tout en minimisant le risque posé par celles qui sont défavorables ou opposantes au projet.

Une fois l'identification des parties prenantes faite, leur analyse va se porter sur la détermination des intérêts et des pouvoirs qu'elles vont s'exercer sur le Projet. L'intérêt se rapporte sur l'importance et le niveau d'implication accordée par une partie prenante donnée à la réussite du Projet. Le pouvoir désigne le degré auquel une partie prenante peut influencer de manière positive ou négative l'atteinte des objectifs fixés par le Projet. La cartographie des parties prenantes établie par rapport aux deux critères énoncés (intérêt, pouvoir) a permis de distinguer 4 catégories de parties prenantes :

- Les parties prenantes ayant le plus d'intérêt et d'influence dans la mise en œuvre du projet. Ces parties prenantes sont à **gérer de près.**
- Les parties prenantes ayant le plus d'intérêt et le moins d'influence. Ces parties prenantes sont à **tenir informées.**
- Les parties prenantes ayant le moins d'intérêt et le plus d'influence. Ces parties prenantes sont **à garder satisfaites.**
- Les parties prenantes ayant peu d'intérêt et peu d'influence dans la mise en œuvre du projet. Ces parties prenantes sont **à surveiller.**

Les étapes principales de cette analyse des parties prenantes englobent les processus suivants :

- L'identification des parties prenantes clés et la détermination de leurs intérêts dans la réussite du projet ;
- L'évaluation de l'influence et de l'importance de chacune des parties prenantes ;
- L'identification des risques qui peuvent affecter la conception et la mise en œuvre des activités (sous-projets) et l'examen des manières d'y faire face ;
- L'identification des différentes stratégies possibles pour impliquer les parties prenantes.

La figure ci-après montre une esquisse de la cartographie des parties prenantes identifiées par rapport au Projet PIC 3 où 4 catégories de parties prenantes sont mises en évidence. Chaque catégorie de parties prenantes est caractérisée par un code couleur (cf. figure 1, tableaux 3 et 4).

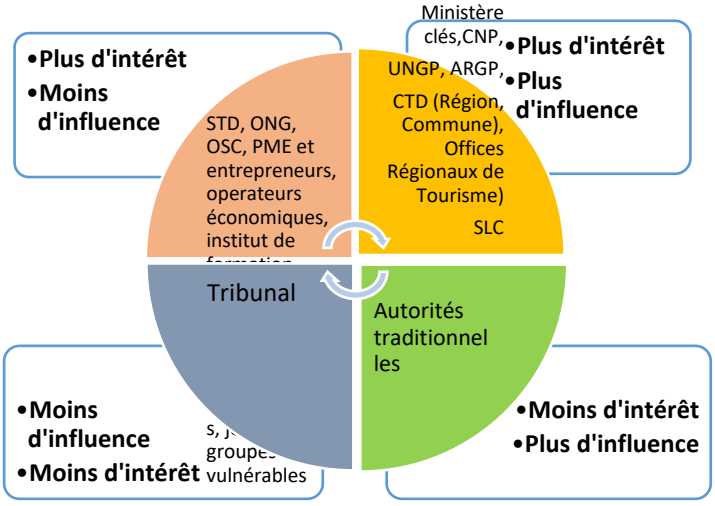


Figure 1. Cartographie des parties prenantes

Une analyse FFOM des parties prenantes permet de caractériser chacune des parties identifiées.

Tableau 3. Analyse FFOM des parties prenantes

Groupe de Parties Prenantes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Ministères concernés (MIDSP, MCC, MASA, MEL, MPEB, MEAH, MTM, MTA, MDNTDPT…)	Représentation au niveau des Régions Appui technique	Lourdeur administrative Insuffisance des personnels techniques Manque de moyens (financiers et logistiques)	Atteinte à l'objectif de la politique de l'Etat et du PTA	Changement du personnel à cause de l'affectation
Secteur du Tourisme				
Ministère en charge du Tourisme Directions régionales	Existence de dynamisme et de volonté de redémarrer et redresser le secteur sinistré Existence des partenaires de longue date avec des expertises et compétences de haut niveau Existence de techniciens forts en expériences (staff technique)	Faible capacité pour des jeux d'influence au niveau international Existence de certains blocages sur le plan procédural et réglementaire Insuffisance des moyens et outils de travail, notamment dans les Régions	Volonté pour le Ministère Reprise de la fréquentation touristique et appuis du PIC3 aux sites et opérateurs	Contexte non maitrisé au niveau international Jeux d'influence en haut lieu des institutions exécutives dans le pays
ONT	Bonne représentation des offices régionaux Existence de cercle d'échanges et de dialogue de concertation entre le public et le privé Capacité de coordination des activités	Insuffisance des ressources financières pour son fonctionnement Absence de représentation du secteur privé Avec les services publics	Projet et initiative de changement dans le statut de fonctionnement de ONT	Risque de nouvelle crise économique mondiale
Confédération du Tourisme à Madagascar	Reconnaissance de la Confédération par l'Administration publique Représentativité de tous les métiers du tourisme dans les collèges Bonne structuration de la Confédération Professionnalisme Connaissances des problématiques de	Perte de vitesse des bonnes initiatives face au contexte d'éventuelle crise mondiale	Absence de pandémie pour trouver des solutions durables au développement du tourisme	Changement et conversion d'activités des membres en cas de crise sanitaire et/ou économique

Groupe de Parties Prenantes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	l'environnement de la chaîne de valeur du tourisme			
Office régional du Tourisme	Bonne capacité de communication Ancrage au niveau local Bonnes relations avec les opérateurs régionaux Bonne compétence du personnel technique Bonne connaissance des atouts et des problématiques locales du tourisme	Insuffisance des moyens et des ressources Faiblesse de la compétence de la personne de certains offices	Réhabilitation de certaines routes / pistes d'accès à travers le pays	Perte de personnel qualifié lors des crises passées Absence de confiance des opérateurs privés
Groupement des opérateurs de tourisme GO TO	Représentativité des membres Forte influence auprès de l'Administration Professionnalisme Parfaite connaissance des problématiques et des atouts du secteur Bonne capacité de communication	Perte de certains membres qui se sont convertis à cause de la dernière crise sanitaire Perte de personnel technique avec des bonne compétence	Absence de pandémie pour trouver des solutions durables au développement du tourisme	
Opérateurs touristiques	Bonne connaissance des produits touristiques Forte volonté de relancer l'activité	Perte du capital humain et du capital financier à cause de la crise	Possibilité de propositions avec des solutions innovantes	Reconversion d'activités
Parties prenantes dans le secteur de l'Agri-business				
Ministère en charge de l'Agriculture	Existence de staff technique maitrisant les problématiques et les atouts du secteur Existence de services dédiés au développement de certaines filières	Faiblesse des compétences des techniciens Absence de professionnalisme chez certains fonctionnaires Insuffisance des moyens techniques pour assumer les tâches et responsabilités	Existence d'autres projets de développement pour assurer une synergie positive Amélioration de cadre politique du secteur ou de la filière	Doublons des interventions et des appuis à cause de la pluralité de projets Absence de transparence des autres projets de développement Changement des hauts responsables (postes politiques)
Directions régionales et services techniques en charge de l'Agriculture	Capacité de mobilisation des producteurs et des	Insuffisance des moyens techniques pour la réalisation des missions	Existence d'autres appuis pour les filières de la part d'autres PTF	Faible intérêt des fonctionnaires si mise en œuvre d'autres projets avec éléments

Groupe de Parties Prenantes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	associations des producteurs Connaissances des problématiques et des atouts de chaque filière dans la Région	Faible capacité des techniciens Absence de données quantitatives fiables pour les filières		de motivation plus intéressants Changement de poste des techniciens compétents pour cause d'affectation
Plateforme des filières appuyées (miel, litchis, vanille, café, etc.)	Capacité de mobilisation des producteurs Relations fortes avec les autres acteurs	Insuffisance des moyens pour la mobilisation et la communication des membres Insuffisance d'informations de qualité sur les filières	Pouvoir d'influence auprès de l'Administration publique Volonté de reformer et d'améliorer la gouvernance dans les filières	Détournement et déviation des avantages potentiels au profit des membres de bureau de la plateforme Népotisme des membres de bureau de la plateforme
Association/Groupements des producteurs/ Coopératives dans les filières appuyées	Existence des associations formalisées Capacité relative de mobilisation des producteurs Pouvoir d'influence relatif sur les services techniques régionaux Capacité de communication et d'information des producteurs Connaissances des acteurs intervenant dans les filières dans chaque zone	Faiblesse de la couverture des associations au niveau local (existence des producteurs n'appartenant pas à des associations) Existence des associations non formalisées	Intérêt des associations pour bénéficier des appuis techniques et financiers dans le développement des filières Introduction auprès des opérateurs exploitants et producteurs à travers les groupements et les associations	Népotisme des membres du bureau des associations et des coopératives (risques de retenue des informations)
Producteurs /Collecteurs/ Intermédiaires / Transformateurs Exportateurs/ dans les filières	Bonne connaissance des aléas liés à la production et aux opérations liées aux filières Capacité de dissémination des informations (effet tâche d'huile) auprès des autres producteurs et acteurs (de bouche à oreille) Contact avec les services publics	Non possession des moyens de communication (téléphonie mobile) dans les zones rurales enclavées Déformation des informations à cause de la transmission de bouche à oreille Influence négative assez importante de la part d'autres acteurs	Volonté d'améliorer et d'apprendre les techniques (innovantes) de production	Inaccessibilité aux informations Inexistence des contacts avec les services techniques agricoles dans les zones enclavées
Parties prenantes dans le secteur numérique				

Groupe de Parties Prenantes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Ministère en charge de la Télécommunication	Existence de staff technique maitrisant les problématiques et les atouts du secteur numérique Capacité de mobilisation des acteurs et des professionnels dans le secteur Bonne capacité de communication avec les professionnels dans la Région Analamanga	Capacité de négociation auprès des professionnels dans le secteur Non maitrise de tous les aspects techniques, juridiques, organisationnels, qui façonnent le secteur	Existence d'un espace de dialogue entre le secteur privé Volonté d'instaurer un cadre réglementaire suivant le rythme d'évolution rapide dans le secteur	Changement des hauts responsables au sein du Ministère (poste politique ou autre)
ARTEC	Existence de staff technique Notoriété et leadership auprès des professionnels du secteur numérique	Baisse du nombre d'emplois dans le secteur des Télécommunications,	En réseau avec plusieurs groupements d'intérêts d'opérateurs en télécommunications et TIC, Collaboration avec de nombreux canaux de communication	Changement des occupants de postes de haute responsabilité dans l'Autorité
Centre d'incubateur et d'accélérateur de croissance	Intérêt des jeunes talents auprès des centres Bonne connaissance des « talents numériques » des centres existants Capacité élevée de transmission des informations auprès des jeunes talents	Sélection préalable des talents par les centres	Existence de centres d'apprentissage déjà opérationnels (même si c'est peu nombreux)	Influence négative des ingénieurs sur les centres Aversion de certains jeunes talents aux centres
Universités spécialisées dans le domaine du numérique	Connaissance des niveaux et des capacités des ingénieurs et des techniciens en digitalisation Existence des réseaux des étudiants pour faciliter la communication	Manque de formation pratique des techniciens, inadéquation avec la réalité du marché de l'emploi de certains centres de formation professionnelle	Existence d'un nombre assez réduit d'Universités spécialisées dans le domaine numérique	Concurrence entre les universités privées et publiques
Groupement GOTICOM	Leadership et reconnaissance du groupement	Tensions éventuelles entre les membres Existence des opérateurs non	Pouvoir d'influence positive des responsables auprès des membres	Pouvoir d'influence négative des responsables auprès des membres

Groupe de Parties Prenantes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Représentativité des opérateurs au sein du secteur Rapidité des communications entre les membres du groupement	membres notamment les « petits » opérateurs cibles du projet		Risque de rétention des informations auprès des membres non désirables
Techniciens et ingénieurs dans le secteur numérique	Réseautage puissant des jeunes	Influence négative des centres d'incubation	Influence positive des centres d'incubation	Afflux des sollicitations à cause des réseautages rapides des jeunes
Opérateurs dans le domaine numérique	Appartenance aux groupements et association Réseautage informel des opérateurs entre eux	Manque de rassemblement en une seule unité des professionnels de ce secteur	La couverture du territoire par les infrastructures des différents opérateurs, Fluidité de l'accès et des échanges des informations	Concurrence dans la présentation des sous-projets (à la suite des appels à projets)
Parties prenantes au niveau régional et local				
Gouvernorat et Commune	Bonne connaissance des contextes régionaux et locaux Capacité de mobilisation des acteurs locaux Présence de structure dédiée dans le développement Régional (DIDR) et de responsable des infrastructures	Manque de personnel pour le suivi des activités Manque de moyens matériels Faible capacité de pilotage et de coordination des actions de développement de la Région	Existence d'autres projets régionaux et locaux complémentaires et synergiques avec PIC 3 Emergence de Gouvernorat pour impulser PIC 3	Politisation des postes du gouvernorat et de la Mairie Prise de position politique des acteurs
ONG indépendante locale	Bonne connaissance de la zone d'intervention Bonne intégration avec les communautés locales Bonne capacité de négociation avec la population locale	Zones d'intervention et activités limitées selon les sources de financement	Probabilité de devenir un acteur de mise en œuvre au niveau régional	Risque d'empiétement des activités dans les zones et les types d'intervention
OSC	Pouvoir d'influence dans la zone d'appartenance Existence des membres et des ramifications au niveau local	Moyens matériels limités Manque de personnel qualifié	Probabilité de devenir un acteur de mise en œuvre au niveau régional	Probabilité de pouvoir d'influence négative sur le projet au cas où les OSC ne rencontrent pas les mêmes objectifs que le projet national

Groupe de Parties Prenantes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Pouvoir d'influence			
Autorités traditionnelles	Bonne connaissance des traditions et des histoires Forte capacité dans la résolution de conflit au niveau Fokontany et Commune Avis respectés par toute la population	Faible capacité rédactionnelle	Intégration de ces groupes de personnes dans la résolution de conflit et la mise en œuvre des sous-projets facilitera l'inclusion du Projet dans les Communes et Fokontany	Faible considération des individus originaires des autres régions / ethnies Us et Coutumes
Communautés de pêcheurs, piroguiers	Bonne connaissance du littoral et des usages Organisations de pêcheurs et associations de gestion des ressources marines	Faible accès à l'information écrite Forte dépendance aux ressources marines	Amélioration des accès, de la traversée et des sites de débarquement	Pertes de revenus pendant les travaux Conflit d'usage et concurrence entre les acteurs du transport maritime

Le tableau ci-dessous synthétise l'intérêt affiché et l'influence exercée à l'égard du Projet des différents groupes de parties prenantes lors de sa mise en œuvre.

Tableau 4. Intérêts et influence des parties prenantes

Groupe de Parties Prenantes	Nature de l'intéressement au Projet	Nature de l'influence au projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
Ministère en charge du Tourisme Directions régionales	Recherche de solutions pour la relance du tourisme	Mobilisation des professionnels dans le secteur du tourisme	Elevé	Elevé
Confédération du Tourisme à Madagascar	Recherche de solutions pour la relance du tourisme Apport des idées pour l'amélioration du cadre réglementaire du secteur	Mobilisation des professionnels dans le secteur du tourisme	Elevé	Moyen
Office régional du Tourisme	Recherche de solutions pour la relance du tourisme	Orientation du projet sur les types d'activités à financer	Elevé	Elevé

Groupe de Parties Prenantes	Nature de l'intéressement au Projet	Nature de l'influence au projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
Groupement des opérateurs de tourisme GO TO	Recherche de solutions pour la relance du tourisme	Mobilisation des opérateurs membres du Groupement	Moyen	Elevé
Opérateurs touristiques	Bénéficier des appuis directs du projet pour relancer les activités	Amener et influencer les autres opérateurs pour devenir aussi des bénéficiaires potentiels	Elevé	Elevé
Ministère en charge de l'Agriculture	Amélioration de la production des filières et atteintes des objectifs de développement agricole	Mobilisation des directions régionales	Moyen	Moyen
Directions régionales et services techniques en charge de l'Agriculture	Amélioration de la productivité des filières	Mobilisation des producteurs et des acteurs des filières	Elevé	Elevé
Plateforme des filières appuyées (miel, litchis, vanille, café, etc.)	Améliorer le cadre et l'environnement de travail des filières	Mobilisation des producteurs et des acteurs des filières Pouvoir d'influence auprès de l'Administration publique	Elevé	Elevé
Association / Groupements des producteurs / Coopératives dans les filières appuyées	Amélioration de la productivité des filières	Mobilisation des producteurs et des acteurs des filières	Elevé	Elevé
Producteurs / Collecteurs / Intermédiaires / Transformateurs Exportateurs dans les filières	Bénéficier des appuis directs du projet	Amener et influencer les autres producteurs pour devenir des bénéficiaires potentiels	Elevé	Moyen
Ministère en charge de la Télécommunication	Amélioration du cadre de travail et de l'environnement du secteur	Mobilisation des professionnels dans le domaine de la digitalisation	Elevé	Elevé
ARTEC	Amélioration des capacités des cadres et personnel technique	Amélioration de cadre	Moyen	Moyen

Groupe de Parties Prenantes	Nature de l'intéressement au Projet	Nature de l'influence au projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
		réglementaire sur secteur		
Centre d'incubateur et d'accélérateur de croissance	Bénéficier des appuis financiers directs du projet	Mobilisation des jeunes talents en numérique	Elevé	Elevé
Universités spécialisées dans le domaine du numérique	Bénéficier des appuis du projet	Mobilisation des jeunes talents en numérique	Elevé	Moyen
Groupement GOTICOM	Amélioration du cadre de travail et de l'environnement du secteur	Mobilisation des professionnels dans le domaine de la digitalisation	Elevé	Elevé
Techniciens et ingénieurs dans le secteur numérique	Bénéficier des appuis financiers directs du projet	Effet d'entrainement des jeunes talents	Elevé	Moyen
Opérateurs dans le domaine numérique	Bénéficier des appuis financiers directs du projet	Effet d'entrainement des autres professionnels	Elevé	Moyen
Gouvernorat et Commune	Bénéficier des ouvrages de services sociaux et des infrastructures favorisant le développement	Approbation des sous-projets	Elevé	Elevé
ONG indépendant local	Renforcement de capacité de l'équipe de l'ONG	Mobilisation des communautés locales	Moyen	Moyen
OSC	Renforcement de capacité des membres	Suivi de la mise en œuvre des sous-projets	Moyen	Moyen
Communautés du littoral, piroguiers et usagers du bac	Maintien des moyens de subsistance ; tarifs abordables	Acceptation sociale du bac et des travaux	Elevé	Moyen
Marchands et occupants du front de mer de Toliara	Maintien de l'activité ; compensation et espaces de vente aménagés	Opposition possible en cas de déplacement non concerté	Elevé	Moyen
Gestionnaires d'aires protégées (MNP, Parc Mikea, NAP Ranobe PK32, AMGL)	Protection de la biodiversité	Avis sur les EIES ; contrôle des accès aux ressources	Moyen	Elevé
APMF et opérateur privé du bac	Sécurité de la navigation ; viabilité du service	Conditions de mise en service du bac	Elevé	Elevé

Source : BIODEV (2021), mise à jour 2026

Par rapport à la position (et leur classement) des parties prenantes sur les plans intérêt et niveau d'influence (et implicitement de pouvoir) pendant tout le long du cycle du Projet, ce dernier adoptera et entretiendra des relations et actions différentes (stratégies d'approche) telles que le tableau ci-après le synthétise :

Tableau 5. Recommandations d'action du Projet par rapport au profil des parties prenantes

Profil des parties prenantes	Verbe d'action	Recommandations d'actions pour le Projet
Influence élevée, intérêt élevé	Engager avec attention	Les parties prenantes de cette catégorie constituent les principaux collaborateurs du Projet et il est recommandé de raffermir davantage les liens avec eux (organisation de rencontres régulières)
Influence élevée, intérêt faible	Satisfaire	Les parties prenantes de ce groupe risquent de s'opposer à l'avancée du projet tant que leurs besoins spécifiques ne soient pas honorés. Il est recommandé de ne pas négliger la communication avec eux en leur fournissant les tenants et aboutissants et l'état d'avancement du projet
Influence faible, intérêt élevé	Informer	Ces parties prenantes trouvent de l'intérêt à ce que le projet atteint ses objectifs et aboutit à des résultats positifs. Par conséquent, Il est recommandé de les tenir informer de l'état d'avancement du projet
Influence faible, intérêt faible	Veiller	Ces parties prenantes ne doivent pas être considérées comme figées dans ce groupe. Leur profil peut évoluer dans le temps en trouvant un intérêt au projet et en y exerçant du pouvoir. Il est recommandé de les surveiller si leur profil change avec le temps

Source : BIODEV (2021), mise à jour 2026

4 PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1 OBJECTIFS DE LA MOBILISATION

Il importe de mobiliser toutes les parties prenantes pour la réussite de la mise en œuvre du Projet PIC3, dans le but d'optimiser toutes les ressources, les capacités et les compétences existantes et de profiter de toutes les opportunités qui pourraient apporter une valeur ajoutée au Projet.

La mobilisation des parties prenantes diffère d'un acteur à un autre, et cela en fonction de nombreux paramètres et facteurs. On cite entre autres parmi ces facteurs, le niveau d'implication, l'éloignement géographique, les capacités techniques et technologiques, etc. La culture peut également influencer l'engagement de certaines parties prenantes.

Les objectifs spécifiques de la mobilisation sont les suivants :

- Appropriation des acteurs, notamment des acteurs étatiques ;
- Intégration du Projet dans d'autres interventions, notamment en matière de développement territorial (Régions, Districts et Communes) ;
- Comprendre et lever la complexité des acteurs sur le terrain ;
- Comprendre le système d'influence et des jeux d'acteurs qui pourraient être des opportunités et des contraintes au Projet.
- Etablissement de mécanismes d'interactions avec les parties prenantes en vue de partager, en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information pertinente sur le projet et ses activités.

4.2 PRINCIPES DIRECTEURS

Des principes directeurs régissent la mobilisation des parties prenantes tels que :

4.2.1 Transparence

La transparence permet un dialogue constructif et continu avec les parties prenantes, ainsi que l'activation des mécanismes de remontées d'informations. Les parties prenantes doivent donc être informées de manière la plus totale possible du processus, des enjeux et des incidences de la mise en œuvre de chaque sous-projet.

4.2.2 Partage de responsabilités

Les responsabilités doivent être partagées entre toutes les parties prenantes.

4.2.3 Inclusion et représentativité

Les acteurs locaux, actifs ou inactifs et tous les membres des communautés, se doivent d'être inclus et représentés. On doit étudier toute possibilité de recueillir les avis et les contributions de toutes les parties prenantes. Les flux d'informations doivent être bidirectionnels, permettant ainsi à toute partie prenante

de partager toutes informations pertinentes et importantes sur la mise en œuvre du Projet et de ses sous-projets.

4.2.4 Redevabilité

Le sens de la redevabilité est la reconnaissance de la responsabilité des actions en garantissant aux individus et aux communautés, avec lesquels le Projet réalise ses travaux (à travers les sous-projets), l'accès à des mécanismes pertinents par lesquels ces derniers puissent demander des comptes au Projet vis-à-vis de ses actions.

4.3 METHODES DE MOBILISATION

L'approche de mobilisation diffère en fonction de la catégorisation. Dans cette optique, le Projet prévoit diverses activités de sensibilisation, de communication, d'information et de mobilisation qui s'appuient sur la stratégie de communication propre au projet PIC 3. Dans le cadre de la mise en œuvre du PMPP, le Projet demeure au recours de gamme de techniques de mobilisation qui sont développées dans le tableau ci-après afin d'obtenir la responsabilisation des parties prenantes et leur implication effective.

Tableau 6. Récapitulatif des méthodes de mobilisation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Parties prenantes cibles
Information, communication, sensibilisation	Correspondance (téléphone, e-mail, sms, circulaire, lettre)	• Diffuser des informations sur le Projet et ses activités aux cadres, bureaucrates (départements ministériels, administrations locales, ONG, prestataires) • Procéder à l'invitation des parties prenantes aux réunions, ateliers, événements	Parties prenantes participant la promotion des investissements (Ministères, Offices, Confédération, Plateforme, Groupements des professionnels) et à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, STD, Offices Régionaux de tourisme, ONG prestataires, entreprise) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (CTD, SLC)
	Réunion formelle	• Présenter des informations du Projet à un groupe de parties prenantes • Discuter sur des questions d'ordre technique sur les sous-projets	Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, STD, Offices Régionaux du tourisme, ONG, prestataires, entreprise)

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Parties prenantes cibles
		• Tisser des relations professionnelles avec les parties prenantes de certain niveau	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (CTD, SLC)
	Réunion publique (faciliter la communication par des présentations simples, des affiches, des schémas, …)	• Présenter des informations sur le Projet et l'état d'avancement de la mise en œuvre • Partager des informations non techniques • Sensibiliser la communauté sur les mesures d'impact environnemental et social prises par le Projet • Servir d'espace pour recueillir les feedbacks des bénéficiaires sur le projet	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de base, les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP)
	Focus Group	• Présenter des informations du Projet à un groupe de parties prenantes • Diffuser et discuter des informations spécifiques • Servir d'espace pour recueillir les feedbacks des bénéficiaires sur le projet	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communautés de base et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP), les groupes vulnérables ou défavorisés, les femmes, les jeunes)
Information, communication, sensibilisation	Réunion de travail	• Présenter les informations du Projet et l'état d'avancement de la réalisation • Diffuser et des informations techniques, des mesures spécifiques (mesures sécuritaires, directives techniques)	Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, STD, Offices Régionaux de tourisme, ONG prestataires, entreprise, travailleurs des chantiers) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (CTD, SLC)
	Porte à porte	• Diffuser des informations spécifiques	Parties prenantes susceptibles d'être

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Parties prenantes cibles
		• Tisser des liens avec les parties prenantes • Permettre aux parties prenantes de parler et discuter des questions sensibles	touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de base et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP), les groupes vulnérables ou défavorisés, les femmes, les jeunes)
	Communiqué, spot, documentaire, reportage par le biais des mass média (radio nationale et locale, TV nationale et locale, presse)	• Diffuser des informations précises pour une période bien déterminée • Diffuser des informations spécifiques (exemple AMI, recrutement)	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communautés de base toutes catégories confondues) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet
	Page Facebook, site Web du Projet	• Présenter les informations du Projet et l'état d'avancement de la réalisation • Diffuser des documents de gestion de risques environnementaux et sociaux, des documents pertinents sur le Projet	Bénéficiaires potentiels Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (ayant accès à l'internet et au réseau de téléphonie mobile)
Consultation	Réunion de concertation (réunion formelle)	• Discuter des informations précises • Demander des avis et directives, des conseils	Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, STD, ONG prestataires, entreprise) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (Préfecture, CTD, SLC)

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Parties prenantes cibles
Consultation	Entretiens en groupes spécifiques (focus group, groupes de discussion, groupes thématiques)	• Récolter des informations • Recueillir des avis spécifiques auprès de groupes spécifiques de parties prenantes • Servir d'espace de feedback pour des groupes de parties prenantes • Construire des relations avec la communauté et/ou les groupes de catégories de parties prenantes	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communautés de base et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP), les groupes vulnérables ou défavorisés, les femmes, les jeunes)
	Interview individuel, face à face, consultation individuelle	• Récolter des informations spécifiques pour un groupe de partie prenante donné • Recueillir des avis spécifiques • Visite de courtoisie	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (ONG, OSC, Secteur privé, autorité administrative, autorité traditionnelle) Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP)
	Atelier	• Récolter des informations précises sur un sujet donné • Recueillir des avis, conseils, directives de groupes différentes suivant un thème précis	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (ONG, OSC, Secteur privé, autorité administrative, autorité traditionnelle) Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet

Source : BIODEV (2021), mise à jour 2026

La figure ci-après montre l'agencement de la structure de ce PMPP.



Figure 2. Les éléments clé de la mobilisation des parties prenantes

4.4 RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Les activités antérieures de mobilisation des parties prenantes se sont déroulées au cours de trois périodes distinctes :

- La première, durant la phase préliminaire de préparation du projet PIC3 (fin 2020 à début 2021) ;
- La seconde, durant la mise en œuvre du projet, soit lors du lancement effectif de différentes activités prévues, soit lors de la réalisation des études environnementales et sociales préalablement à la mise en œuvre des travaux de réhabilitation des voiries urbaines ou des pistes d'accès, de 2023 à 2026.
- La troisième, lors de la préparation du deuxième financement additionnel (FA2), en octobre 2026, centrée sur le Pôle Atsimo Andrefana.

Au cours de la première période, la mobilisation des parties prenantes a surtout été axée sur la présentation et l'information sur le Projet PIC 3. Les discussions ont été menées avec les autorités à différents niveaux, du niveau central, au niveau régional (autorités régionales) et des premières parties prenantes préalablement identifiées au niveau des régions d'intervention (opérateurs économiques, membres de communautés, organismes et projets intervenant dans la région). L'objet des discussions portait alors sur les types d'activité du Projet et les démarches de préparation du Projet, le mécanisme de gestion des plaintes, les intérêts et perceptions des participants sur le Projet, les problèmes environnementaux et sociaux relatifs à la mise en œuvre du Projet.

Au cours de la deuxième période, les parties prenantes consultées et concertées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Mobilisation des Parties Prenantes sont représentées par l'Administration (Ministères et ses membres décentralisés, Gouvernorat, Préfecture, Districts, Mairies, Fokontany), les autres projets / programmes intervenant dans les mêmes zones que PIC3 ainsi que les représentants de l'Organisation de la Société Civile et les bénéficiaires. Cette mobilisation se traduit par des réunions d'information, des entretiens avec des parties prenantes (CTD, STD, ONG, projets œuvrant dans les secteurs de l'agribusiness, du digital et du tourisme, des associations et les OSC, etc.) des consultations publiques avec les communautés et les groupes d'acteurs (notables, agriculteurs, vendeurs de rue, femmes, jeunes …) lors de l'élaboration des documents de gestion de risques environnementaux et sociaux (PGES et/ou PR) des sous-projets de réhabilitation de la route de Joffreville, des pistes de Manambato et Ambila, de voiries urbaines de Sainte Marie, Manakara, Farafangana et Mananjary. Les échanges et discussions avec ces parties prenantes ont porté sur la présentation et les informations sur le projet PIC3, sa durée et le délai prévisionnel de mise en œuvre, les impacts potentiels positifs et négatifs qu'il pourrait engendrer, le mécanisme de gestion des plaintes ainsi que les recommandations / suggestions pour améliorer sa mise en œuvre.

Depuis le démarrage du projet en 2021 et conformément au plan de mobilisation des parties prenantes, 38 activités de consultation publique ont été réalisées au titre du projet parent et du premier financement additionnel. Une même activité pouvant associer plusieurs catégories d'acteurs, ces activités ont touché les autorités à différents niveaux (31 activités), les entreprises et cabinets de conseil (28), les OSC et groupes vulnérables (27), ainsi que les groupes de femmes à travers des sessions spécifiques (2).

Dans le cadre de la préparation du FA2, une consultation publique a été conduite du 22 au 26 octobre 2026 dans le Pôle Atsimo Andrefana : atelier régional à Toliara et consultations de proximité à Toliara I (front de mer), Saint-Augustin, Soalary, Anakao, Befandefa, Manombo et Andavadoaka, complétées par des focus groups séparés (femmes, jeunes, pêcheurs). Elle a réuni 148 participants (21,62 % de femmes et 38 % de jeunes) représentant les autorités administratives et les CTD, les services techniques déconcentrés, le secteur privé, les communautés susceptibles d'être affectées, les groupes vulnérables, les autorités traditionnelles, les OSC et les gestionnaires d'aires protégées. Le procès-verbal figure en Annexe 1 et les listes de présence en Annexe 2.

Les préoccupations des parties prenantes rencontrées portent sur :

- Le risque d'empiétement avec les activités déjà entreprises par des projets déjà intervenus dans les zones d'intervention du Projet PIC3 ;
- Le sort des marchands de rue concernés par les travaux de réhabilitation des voiries urbaines ;
- Les modalités de compensation des éventuels biens impactés ;
- Les modalités d'accès au financement de la sous-composante MIARY ;
- Le non-respect des us et coutumes locaux par les nouveaux venus (travailleurs des entreprises des travaux, …).
- Pour le FA2 : le déplacement des marchands et occupants du front de mer de Toliara, la spéculation foncière, les risques d'EAS/HS et de VCE liés au chantier et au tourisme, la protection de la biodiversité (Parc Mikea, Ranobe PK32, mangroves, récifs), la sécurité routière et celle du bac, l'emploi local, le respect des fady et des sites sacrés, et l'accessibilité tarifaire du bac.

Les détails des consultations et réunions avec les parties prenantes sont synthétisés en annexe des différents instruments de gestion des risques E&S élaborés (PGES et/ou PR) et, pour le FA2, dans le procès-verbal joint en Annexe 1.

4.5 SYNTHESE DES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE POUR MOBILISER LES PARTIES PRENANTES

Le tableau suivant synthétise les moyens à mettre en œuvre par le projet par catégorie de groupes de parties prenantes à mobiliser.

Tableau 7. Récapitulatif des moyens à mettre en œuvre spécifiques pour la mobilisation des parties prenantes

Zones d'intervention	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, réunions en journée)
Régions d'intervention du Projet PIC 3	Ministères clés Offices de tourisme	Promotion des investissements des secteurs privés	Français et malagasy	Informations transmises par écrit, par email, par téléphone	Réunion par visioconférence
Régions d'intervention : Diana, Atsinanana, Analanjirofo, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Anosy, Atsimo Andrefana, Analamanga	Structure de coordination et de pilotage (central et régional) Sauf pour l'axe canal des Pangalanes et Analamanga	Comité National de Pilotage (15 membres), Unité de Gestion du Projet (UGP) ; Comité Consultatif régional (10 à 11 membres)	Français et malagasy	Informations transmises par écrit, par email, par téléphone	Réunion par visioconférence
Régions d'intervention et toutes les communes abritant des sous-projets	STD, Autorités locales	9 régions, districts, communes et fokontany	Français et malagasy	Lettre d'invitation officielle réalisée par le gouverneur / chef de district / maire selon la hiérarchie administrative ; Informations transmises par email, par téléphone et renforcées par une lettre officielle. Information diffusée sur réseau social est envisageable	Réunion en une journée et pas plus de trois jours selon objet de la réunion Atelier, partage d'expérience, réunion de réflexion Prise en charge des frais de déplacement et indemnités
Régions d'intervention et toutes les communes	SLC	SLC est composée par les différents représentants des collèges au sein d'une commune	Français et malagasy	Lettre d'invitation émise par le maire, renforcée par sms, téléphone.	Réunion en une journée Messages simples, illustrés

Zones d'intervention	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, réunions en journée)
				L'utilisation de la radio locale peut être envisagée pour toute notification	
Régions d'intervention du Projet PIC 3	Coopératives Plateforme PME et entrepreneur (agroalimentaire, tourisme, numérique)	Société	Français et malagasy	Informations transmises par écrit, par email, par téléphone	Réunion par visioconférence
Régions d'intervention du Projet PIC 3	Institutions : université, centre de formation	Des chercheurs/ universitaires et des consultants spécialisés	Français et malagasy	Informations transmises par écrit, par email, par téléphone	Réunion par visioconférence
Toutes les communes bénéficiaires	Bénéficiaires du projet (agriculteur, association d'agriculteurs femmes entrepreneures, opérateur économique)	Membre ou non dans une association formelle ou informelle. Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du Projet	Langue malagasy et dialectes locaux : -Diana ; antakarana et sakalava -Analanjirofo et Atsinanana : Betsimisaraka -Vatovavy et Fitovinany : Antemoro -Atsimo Atsinanana : Antesaka -Anosy : Antanosy -Atsimo Andrefana : vezo, mahafaly -Androy: Antandroy	Informations transmises par radio, par téléphone, par message. Informations expliquées oralement ou schémas par affichage	Messages illustrés. Actions soutenues de sensibilisation et d'IEC. Réunion en focus group par catégories de parties prenantes

Zones d'intervention	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, réunions en journée)
Toutes les communes bénéficiaires	Groupes vulnérables	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du Projet et identification des sous-projets	Langue malagasy et dialectes locaux de la zone concernée	Informations expliquées oralement ou sous forme de schémas réalisées par une approche porte à porte	Messages illustrés. Actions de sensibilisation et d'IEC. Campagne de porte à porte
Toutes les communes bénéficiaires	Autorités traditionnelles	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du projet	Langue malagasy et dialectes locaux de la zone concernée	Informations transmises par radio, par message écrit via un messager	Messages illustrés. Réunion en demi-journée
Toutes les communes bénéficiaires	Travailleurs des chantiers	Nombre à définir selon les travaux et les prestataires	Malagasy et dialectes locaux. Traduction en malagasy des documents en français.	Informations transmises par lettre, par email	Réunion périodique sur site. Mesures de protection/santé/ sécurité. Actions soutenues de sensibilisation et d'IEC (notamment sur les codes de bonne conduite)

Source : BIODEV (2021), mise à jour 2026

4.6 ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le projet a développé un Plan de renforcement des capacités, incluant formations à dispenser, les voyages d'échange et d'expérience. Les thèmes ou domaines cités ci-dessous ont été jugés nécessaires et primordiaux pour un bon déroulement et une bonne réussite de la mise en œuvre. Ces éléments concernent :

- La mobilisation des parties prenantes,
- Formation en entrepreneuriat,
- Méthodologies et techniques de communication pour le changement de comportement,
- Santé et sécurité pour les travailleurs et pour la communauté,
- Le développement durable et la gestion de l'environnement ;
- Gestion de Risques Environnementaux et Sociaux,
- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale,
- Les techniques d'EIE et de PREE, le suivi environnemental, la procédure MECIE ;
- Inclusion des personnes vulnérables,
- Atténuation des risques de violence basée sur le genre,
- Mécanisme de gestion des plaintes;
- Techniques de monitoring et de rapportage.

4.7 STRATEGIES POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS

La communication et la diffusion d'informations constituent la pierre angulaire pour l'exécution du plan de mobilisation des parties prenantes. Une stratégie de communication efficace est nécessaire pour gérer les attentes et assurer une large diffusion des informations auprès des bénéficiaires cibles et des parties prenantes impliquées. Le projet dispose d'une stratégie de communication propre au PIC 3. Un responsable de communication a été recruté en janvier 2025. Les stratégies de diffusion des informations ont été adaptées selon l'échelle d'intervention des structures et acteurs impliqués.

Dans toute la communication et la diffusion des informations à mettre en œuvre par le projet, il faut tenir compte des situations socio-économiques qui prévalent dans les zones d'intervention : faible niveau d'instruction des producteurs, taux d'analphabétisme élevé, couverture faible de l'audio-visuel, accès limité à l'énergie électrique, faible couverture des réseaux de téléphonie mobile et d'internet.

Le tableau ci-après présente les techniques de communication et de diffusion des informations sur le Projet et ses sous-projets, qui s'adaptent aux parties prenantes identifiées.

Tableau 8. Techniques de communication et d'information selon les types de parties prenantes

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
Phase de démarrage								
Toutes Composantes	Démarrage du Projet/ Introduction du Projet	Informations sur le Projet/ Présentation des activités du Projet	Atelier national ou interrégional de lancement du Projet Atelier régional de lancement du Projet Réunion officielle (présentielle ou virtuelle)	- Toutes les parties prenantes - ONG/Opérateurs privés dans les domaines du sous-projet - Populations dans les Régions	Réalisé (lancement du Projet)	100 % des parties prenantes concernées	UGP, Antennes régionales Gouverneurs, Maire	L'atelier de lancement s'accompagne de distribution des documents physiques sur le Projet (brochure, dépliant, etc.) La réunion peut être présentielle et/ou en visioconférence. L'invitation et la participation des locaux doivent être bien organisées et tiennent compte de l'éloignement des communes et des fokontany
			Réunion de lancement au niveau local du sous-projet	Toutes les parties prenantes à l'échelle locale	Réalisé (lancement du Projet)	100% des parties prenantes concernées	UGP Antennes régionales Chefs de district, Maire	
Phase de mise en œuvre								
Toutes composantes	Diffusion des documents cadres du projet PIC 3	Présentation publique des documents de sauvegarde du Projet (contenu abrégé)	Réunions publiques, brochures, affiches, publication dans le site Web, page Facebook	- Toutes les parties prenantes à l'échelle locale (touchées et concernées)	Réalisé pour le projet parent ; dès approbation pour les instruments du FA2	100 % des parties prenantes concernées	UGP Antenne régionale	Le résumé des documents de sauvegarde en version malagasy est déposé au niveau de chaque commune / fokontany bénéficiaire
Toutes composantes	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Réunions publiques, radios locales, affiches	- Toutes les parties prenantes à l'échelle locale (touchées et concernées)	Au cours du 1er mois qui suit le démarrage	Bénéficiaires, 40% par les réunions communautaires	Responsable de la communication de l'UGP	

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
					Annonce radio (2 fois par semaine) pendant un mois	et les 10% par les porte à porte et les focus group	Antennes régionales	
Toutes composantes	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Focus Group	- Autorités et leaders traditionnels - CCR - SLC	En continu ; avant les travaux pour le FA2	La radio couvre 50% des bénéficiaires, 40% par les réunions communautaires et les 10% par les portes à porte et les focus group	Responsable de la communication de l'UGP Antennes régionales	
Toutes composantes	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Porte à porte	- Groupes défavorisés	En continu ; avant les travaux pour le FA2			
Toutes composantes	Suivi des mesures environnementales et sociales, mobilisation des parties prenantes	Techniques de suivi, indicateurs de suivi, mesures environnementales et sociales,	Réunion formelle	- Parties prenantes touchées - SLC - ONG	Tout au long du cycle du projet	100% des parties prenantes concernées	URGP Antennes régionales	Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de suivi
Composante 1	Assistance technique	Informations sur la politique d'investissement, cadre juridique et institutionnelle relative aux investissements privés, reforme sur la justice	Réunion thématique	- MIDSP, MCC, MASA, MEL, MPEB, MTM, MTA, MDNTDPT - EDBM - ONG/PME et entrepreneurs privés	En continu	100% des parties prenantes concernées	URGP Antennes régionales Consultants formateurs	

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
		commerciale, promotion et l'attraction des investissements		(tourisme et agribusiness) - Acteurs politiques dans les Régions				
Composante 1	Renforcement des capacités	Informations sur le Système de gestion relations clientèles (GRC), services administratifs aux entreprises ; institutionnel et le dialogue Public-Privé	Réunion thématique	- MIDSP, MCC, MASA, MEL, MPEB, MTM, MTA, MDNTDPT - EDBM - ONG/PME et entrepreneurs privés (tourisme et agribusiness) Acteurs politiques dans les Régions	En continu ; avant les travaux pour le FA2	100% des parties prenantes concernées	URGP/ ARGP Consultants formateurs	
Composante 1	Travaux d'installation physique	Information sur les sous-projets (investissement potentiel), montage des dossiers de financement	Réunion thématique	- CTD - SLC	En continu	100% des parties prenantes concernées	URGP Antennes régionales	
Composante 1	Achat de système IT et autres équipements connexes	Information sur les sous-projets (investissement potentiel), montage des dossiers de financement	Réunion thématique	- PME et entrepreneurs numériques	En continu	100% des parties prenantes concernées	URGP Antennes régionales	
Composante 2	Assistance technique	Information sur les sites ou circuits à vocation touristiques à aménager	Réunion thématique	- Offices Régionaux de Tourisme, CCI, CTD	En continu	100% des parties prenantes concernées	URGP Antennes régionales Consultants	

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
Composante 2	Activités relatives à la gouvernance locale	Informations sur la Gouvernance locale ; mise à jour du PRD, PCD, subventions de sous projet	Réunion thématique	- CTD	En continu	100% des parties prenantes concernées	URGP Antennes régionales Consultants	
Composante 2	Activités de soutien au secteur agroalimentaire	Information sur les sous-projets individuels et de groupe	Réunion thématique	Associations de producteurs et communautés, producteur d'huile essentielle, plateforme	En continu	100% des parties prenantes concernées	URGP Antennes régionales Consultants	
Composante 2	Petits travaux de génie civil	Information sur les sous-projets (investissement potentiel), montage des dossiers de financement	Réunion thématique	- SLC - CTD - STD	En continu	100% des parties prenantes concernées	URGP Antennes régionales Entreprises	
Composante 3	Activités de soutien financier direct aux entreprises en démarrage et PME	Informations relatives aux projets éligibles, Montage des dossiers de financement	Réunion thématique	PME et entrepreneurs Groupement des professionnels	En continu	100% des parties prenantes concernées	URGP Antennes régionales Entreprises	
Composante 3	Activités relatives au renforcement des capacités des entreprises	Information relative à la culture entrepreneuriale	Réunion thématique	Institutions locales : universités, ONG,	En continu	100% des parties prenantes concernées	URGP Antennes régionales Consultants	

4.8 STRATEGIES POUR LES CONSULTATIONS

Pour les consultations des parties prenantes, le Projet utilisera plusieurs moyens de communication : formulaires de sondage, entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés, ateliers ou groupes de discussion (focus group) sur des sujets précis, et le dialogue communautaire.

Des réunions séparées devraient être aussi programmées pour les jeunes filles et les femmes à différents niveaux, en complément des réunions d'assemblée générale.

Tableau 9. Choix des stratégies pour la consultation

Composante du projet	Activités du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Phase de mise en œuvre						
Toutes composantes	Mise à jour du PMPP	Besoins et mobilisation des parties prenantes	Réunion publique, Réunion thématique, consultation individuelle, porte à porte	Une fois les sous-projets identifiés	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP, Antennes régionales prestataires
Composante 1	Renforcement de capacité	Politique d'investissement, cadre juridique, procédures administratives	Réunion thématique	En continu	PME et entrepreneurs Groupement des professionnels	UGP, Antenne régionale Ministères clés
Composante 1	Achat de système IT et d'autres équipements connexes	Critères d'éligibilité des dossiers présentés	Réunion formelle, focus group,	En continu	PME et entrepreneurs numériques Groupement des professionnels	UGP, Antennes régionales , STD
Composante 2	Renforcement des capacités	Gouvernance locale	Réunion thématique	En continu	CTD,	UGP Antennes régionales
Composante 2	Identification des sous-projets	Critères d'éligibilité des dossiers présentés	Réunion formelle, focus group, consultation individuelle, porte à porte	En continu	Producteurs groupements des femmes, groupements des jeunes, CTD	UGP, Antennes régionales STD
Composantes 2 et 3	Equipement et petits travaux de génie civil	Procédures de gestion de la main-d'œuvre, Code de conduite des travailleurs, normes techniques, sensibilisation sur les VBG, les MST/SIDA. Evaluation des dossiers de PREES, EIE	Réunion thématiques, Focus group	1 à 2 mois avant le lancement des travaux	Jeunes, groupes des jeunes, travailleurs des entreprises/ONG	UGP, Antennes régionales STD (ministère du travail, santé),

4.9 STRATEGIES POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES, DES FEMMES ET DES JEUNES

Le processus d'identification des parties prenantes intègre l'identification des groupes pouvant être jugés vulnérables dans le cadre de ce Projet ainsi que des bénéficiaires ciblés comme les jeunes et les femmes. Des entretiens spécifiques (focus groups) avec ces groupes sont organisés lors des différentes phases de consultation, comme ce fut le cas lors des consultations du FA2 en octobre 2026. Le mécanisme de gestion des plaintes du Projet, opérationnel, offre des canaux simplifiés (dépôt oral, registres de proximité, boîtes à doléances) facilitant le feedback de tous les acteurs, y compris les groupes vulnérables.

Pour la mobilisation des femmes, le Projet optimise les ressources et les structures locales existantes telles que le groupement des femmes bénéficiaires d'autres projets, tels que les projets humanitaires et les projets de protection sociale.

Une autre alternative pour parvenir à l'autonomisation économique des femmes à laquelle le Projet PIC 3 a placé ses objectifs, consiste à ne pas se focaliser uniquement sur les attentes des femmes mais se tourner vers la mobilisation des hommes, la sensibilisation des hommes pour un changement de comportement, pour « accepter » l'égalité des sexes. Certes, le changement de mentalité et de comportement est un travail de longue haleine mais faisable. En effet, la mobilisation des hommes dans cette optique engendrera des résultats diversifiés probablement car elle dépendra du contexte local et de la dynamique des genres. En effet, dans les zones où sont intervenus des projets de développement économique et/ou social, le concept équité des genres constitue des thèmes traités, aucun ou peu d'obstacles de la part des hommes pourraient subvenir. Le cas contraire est à observer dans les zones reculées ou dans les zones sans l'intervention de projet de développement où la culture locale basée sur la supériorité des hommes est fortement ancrée. Néanmoins, il faut souligner qu'il n'est pas question de procéder à la « déculturation » de la communauté.

Pour les autres catégories, telles que les personnes âgées, les minorités ethniques et exclues de la société pour une raison ou une autre, on sollicitera la contribution des chefs de clans et des autorités traditionnelles, pour faciliter l'approche de ces groupes.

Le ciblage spécifique des jeunes dans le cadre de ce Projet PIC 3 consiste à viser l'inclusion des jeunes pour une amélioration des opportunités économiques. L'inoccupation, l'état de désœuvrement, le manque de qualification professionnelle et le manque d'infrastructures de loisir et de sport sont autant de facteurs cités favorisant le désintéressement des jeunes au développement de la société et à toute participation citoyenne. Les stratégies de mobilisation des jeunes consistent à écouter leur « voix » et à satisfaire leurs attentes. La création d'espace de dialogue et de discussion par le biais d'atelier, de réunion à thème, etc. constituera les stratégies de mobilisation des jeunes à asseoir.

4.10 PLANIFICATION DE LA MOBILISATION

Cette section donne un aperçu du plan de mobilisation des parties prenantes dans le temps, selon chaque phase de mise en œuvre du sous-projet.

Il est essentiel de bien étudier sur le bon moment pour mobiliser les parties prenantes. Ceci implique d'obtenir leur engagement, ni trop tôt ni trop tard, pour s'assurer de la réussite de mobilisation. C'est ainsi la raison d'être de ce calendrier de mobilisation. Idéalement, les principales parties prenantes doivent être mobilisées assez tôt, c'est-à-dire dès la conception et la planification du sous-projet. Plus

précisément, ces acteurs doivent participer au montage des sous-projets, et tout au long de la mise en œuvre.

Le tableau ci-après développe les échéances et les fréquences, selon les grandes activités qui interpellent la mobilisation des parties prenantes.

Tableau 10. Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux grandes activités

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables	Fréquence
Mise en œuvre globale du Projet						
Lancement opérationnel et technique du Projet	Introduction sur le projet et ses activités	- Atelier de travail	Réalisé	Ministères impliqués, Régions, STD	MEF, CNP, UGP	Une fois
Lancement officiel du Projet	Informations sur le Projet et ses composantes	- Réunion de communication - Atelier de lancement	Réalisé	Ministères impliqués, Régions, STD, CTD, ONG, Association, opérateurs privés	MEF, CNP, UGP	Une fois
Suivi de l'avancement global du Projet	Sous-projets, indicateurs de suivi et résultats obtenus	- Réunions techniques régulières - Dialogue direct auprès des bénéficiaires - Correspondance directe (par mail, rapportage)	Tous les mois	Ministères impliqués, CNP, UGP, Antennes régionales	MEF, CNP, UGP	En continu
Suivi de l'avancement du Projet au niveau régional	Sous-projets, indicateurs de suivi et résultats obtenus	- Réunions techniques régulières - Dialogue direct auprès des bénéficiaires - Correspondance directe (par mail, rapportage)	Tous les mois Tous les six (6) mois	Toutes les catégories de parties prenantes, bénéficiaires du projet, communautés	UGP, Antennes régionales, Régions	En continu
Evaluation globale du Projet (à mi-parcours et à l'achèvement)	Sous-projets, indicateurs de suivi et résultats obtenus	- Réunions de consultations individuelles des acteurs - Enquête auprès des bénéficiaires	A mi-parcours du Projet A la fin du Projet	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP	Une fois par période
Suivi du traitement des plaintes et des doléances	Nature des plaintes, types de réponse et niveau de satisfaction des plaignants	- Réunions techniques - Correspondance directe	Tous les mois	UGP, Antennes régionales, CCR, fokontany	UGP	En continu
Renforcement des capacités des acteurs directs de mise en œuvre	Planification participative, suivi et évaluation et système d'alerte précoce communautaire,	- Réunions techniques	Tout au long de la mise en œuvre	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (Préfecture, CTD, SLC)	UGP, Antennes régionales	Au moins une fois par an

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables	Fréquence
	opérationnalisation et maintenance des infrastructures					
Mise en œuvre d'un sous-projet spécifique						
Evaluation environnementale et sociale de sous-projet	Impacts environnementaux et sociaux, mesures d'optimisation et d'atténuation adoptées	- Réunions techniques et de consultation	Au plus tard deux (2) mois après l'identification du sous-projet	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP, Antennes régionales (responsable E&S)	Une fois
Lancement des travaux sur le sous-projet	Nature des sous-projets et type de bénéficiaires	- Réunions communautaires	Au plus tard deux (2) mois après les études techniques	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP, Antennes régionales (responsable technique)	Une fois
Suivi de l'avancement des travaux sur le sous-projet	Nature des sous-projets, résultats et indicateurs de suivi	- Réunions techniques (sur chantier et au niveau local) - Correspondance directe (par mail, par téléphone, reporting)	Au plus tard un (1) mois après le démarrage des travaux	UGP, ARGP, STD, CTD, bénéficiaires des sous-projets	UGP, Antennes régionales (responsable technique)	En continu pendant les travaux de construction Au moins toutes les semaines ou toutes les deux semaines
Réception technique de sous-projet	Fiche technique et résultats	- Réunions techniques	Au plus tard quinze (15) jours après la fin des travaux	UGP, Antennes régionales, STD, CTD bénéficiaires des sous-projets, communautés	UGP, Antennes régionales (responsable technique)	Une fois
Première mise en exploitation du sous-projet	Directives sur la gestion et la maintenance	- Regroupement communautaire	Au plus tard quinze (15) jours après la réception technique du sous-projet	CTD, OP, OC	UGP, Antennes régionales (responsable technique)	Une fois

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables	Fréquence
Suivi de l'exploitation du sous-projet	Indicateurs de suivi	- Correspondance directe (par mail, par téléphone, reporting) - Dialogue directe	Au plus tard trente (30) jours après la première mise en exploitation	UGP, Antennes régionales, STD, CTD, SLC, bénéficiaires des sous-projets, communautés	UGP, Antennes régionales (responsable technique)	Tous les mois jusqu'à la fin du Projet
Deuxième financement additionnel (FA2) – Pôle Atsimo Andrefana						
Consultation publique sur les activités du FA2	Activités du FA2, NES applicables, instruments E&S et MGP	- Atelier régional - Consultations de proximité - Focus groups séparés (femmes, jeunes, pêcheurs)	Réalisée du 22 au 26 octobre 2026	Autorités, CTD, STD, secteur privé, communautés, groupes vulnérables, OSC, gestionnaires d'aires protégées	UGP, UCR Toliara	Une fois
Divulgation du PMPP mis à jour et du PEES révisé	Contenu des documents et résumés non techniques en malagasy	- Site web et page Facebook - Dépôt dans les Communes et à l'UCR - Radios locales	Avant l'approbation du FA2	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP	Une fois, puis à chaque mise à jour
Consultations sur les EIES/PGES (piste littorale, bac, waterfront) et les études des pistes Mahazoarivo – Anakao et Tsiombe – Cap Sainte-Marie	Impacts environnementaux et sociaux, impacts cumulatifs et mesures d'atténuation	- Réunions publiques - Focus groups - Entretiens individuels	Pendant les études, avant tout démarrage des travaux	Communes, riverains, autorités traditionnelles, MNP, AMGL, DREDD, opérateurs touristiques	UGP, UCR Toliara (spécialistes E&S)	Au moins une fois par sous-projet
Recensement et consultation des personnes affectées	Date limite d'éligibilité, compensation et restauration des moyens de subsistance	- Porte-à-porte - Réunions publiques - Focus groups	Avant la libération des emprises	Marchands et occupants du front de mer, riverains de la piste, piroguiers et passeurs	UGP, UCR Toliara, Communes, CRL	Selon le calendrier des PR
Consultation des usagers du bac de Fiavota	Grille tarifaire (tarif social) et règles de sécurité de la navigation	- Réunions publiques à Saint-Augustin et Soalary	Avant la conclusion du contrat PPP et la mise en service	Usagers, piroguiers, Communes, APMF	UGP, APMF, opérateur privé	Une fois, puis annuellement

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables	Fréquence
Information sur le MGP et sensibilisation EAS/HS-VCE dans les Communes du FA2	Canaux de dépôt, registres sur les deux rives du bac, le long de la piste et sur le chantier du waterfront ; codes de conduite	- Radios locales - Affichage - Réunions communautaires	Avant le lancement des travaux, puis en continu	Communautés, travailleurs, opérateurs touristiques	UGP, UCR Toliara, entreprises	Trimestrielle pendant les travaux
Information sur les OCAI et les appels à candidatures pour les start-ups et PME du Sud / Sud-Ouest	Critères de sélection des Communes et d'éligibilité des projets	- Réunion dédiée - Radios locales, affichage communal, CCI et réseaux sociaux	Avant chaque appel ou sélection	Communes, femmes entrepreneures, jeunes porteurs de projets, PME	UGP, UCR Toliara	À chaque appel

Source : BIODEV (2021), mise à jour 2026

4.11 EXAMEN DE COMMENTAIRES

Les commentaires collectés émanant des parties prenantes que ce soit sous forme d'écrit, par téléphone, par email ou par tout autre canal de communication à leur portée seront acheminés vers le responsable de la communication et de la mobilisation des parties prenantes de l'UGP. Ce responsable procédera au traitement de ces commentaires en les catégorisant et en les transférant aux responsables techniques et/ou administratives concernés qui procèdent à la formulation des réponses dans les meilleurs délais. Le responsable de la communication envoie les recommandations aux parties prenantes concernées suivant la méthode la plus accessible à ces dernières.

Tous les commentaires parvenus à l'UGP seront enregistrés dans un registre des parties prenantes. Les réponses formulées devront être approuvées par le premier responsable du Projet (coordonnateur) avant de les communiquer et retourner auprès de la partie prenante concernée.

4.12 PHASES ULTERIEURES

Tel qu'il est indiqué dans la NES10, le Projet est tenu d'informer pendant toute sa durée de vie, de manière adaptée à la culture locale et accessible toutes les parties prenantes touchées et les autres parties prenantes concernées, sur l'évolution, la performance environnementale et sociale, la mise en œuvre des mesures d'atténuation et la mise à disposition d'un mécanisme de gestion des plaintes.

Les rapports produits par le Projet seront diffusés à travers le site web ou dans sa page Facebook. Une version abrégée sera mise à disposition du public au niveau de chaque commune où des sous-projets sont implantés.

5 RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1 RESSOURCES HUMAINES

Le dispositif est composé, au niveau central, d'un responsable de la communication et de la mobilisation des parties prenantes (recruté en janvier 2025) et, au niveau régional, d'un responsable de la mobilisation dans chaque Antenne régionale, dont l'UCR de Toliara pour les activités du FA2.

Afin de garantir la pérennisation des actions, mais également pour une meilleure appropriation, le responsable régional est appuyé par l'assistant technique en charge de la communication au sein de l'Unité centrale de coordination. La responsabilisation de la Région est très capitale, pour asseoir la décentralisation effective, et le développement régional. Une structure organisationnelle forte peut être envisagée pour assurer une bonne mobilisation des parties prenantes.

Le Projet va doter de moyens de communication les responsables régionaux de communication, dans la réalisation de leurs fonctions. On cite à ce titre, les supports de communication, les frais liés à la connexion Internet et à la communication, les coûts liés aux déplacements et à la mobilisation des acteurs (indemnisation) ainsi qu'aux frais logistiques divers.

Le spécialiste de communication au sein de l'unité de gestion centrale assure le suivi et la consolidation de toutes les activités liées à la mobilisation des parties prenantes. Il sera constitué ainsi une base de données des réalisations faites dans le cadre de l'application du PMPP.

Le personnel affecté à la mobilisation des parties prenantes travaille en étroite collaboration avec le Comité de Résolution des Litiges (CRL), les structures locales de concertation et le groupement des bénéficiaires directs. Le spécialiste social de l'UGP travaille en concert avec le responsable de la mobilisation des parties prenantes.

Le financement des activités inhérentes à la mobilisation des parties prenantes telles que les réunions d'information, les sensibilisations, les consultations, le renforcement des capacités des acteurs spécifiques (sur l'aspect VBG par exemple) est en principe intégré dans les coûts globaux du projet. La fréquence et l'ampleur des activités de mobilisation des parties prenantes vont dépendre du nombre des sous-projets financés et plus particulièrement du domaine ou secteur auquel le sous-projet fait partie.

5.2 RESPONSABILITES ET FONCTION DE GESTION

L'UGP, sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances assumera la pleine responsabilité de la mise en œuvre de la mobilisation des parties prenantes du Projet PIC 3. Le suivi de la mise en œuvre des activités du PMPP fera l'objet de rapports périodiques.

L'UGP veillera à ce que la participation soit inclusive et effective pour toutes les parties prenantes aux activités de suivi . Les parties prenantes, plus particulièrement celles touchées par le Projet, participeront aux programmes de suivi de la mise en œuvre effective des instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux inscrits dans le PEES du Projet PIC 3.

Tel qu'il est énoncé dans les directives de la NES10, le Projet procèdera au renforcement des capacités des parties prenantes qui s'impliqueront dans le programme de suivi afin qu'elles puissent s'acquitter pleinement de leurs missions de suivi.

5.3 BUDGET PREVISIONNEL

Les coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes comprennent l'organisation de réunion, des consultations publiques périodiques, des réunions de réflexion thématiques, des ateliers et des stages de formation et de partage d'expériences, des actions de sensibilisation et d'IEC, des évènements cérémoniaux, de l'édition et de diffusion de rapports, les supports de communication, les frais de connexion Internet et de communication, les déplacements et indemnités des acteurs, les frais logistiques divers. D'une manière générale, ces coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes seront directement intégrés dans le budget de gestion du projet. Cependant, la mise en œuvre du PMPP nécessitera un budget estimatif de 330 000 $US, dont 61 000 $US (hors imprévus) au titre des nouvelles actions liées au FA2.

Les détails de ce budget prévisionnel de la mise en œuvre sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 11. Budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PMPP (en USD)

Activités	Quantité	Coût unitaire (en USD)	Coût total (en USD)	Observations
Atelier de présentation du PMPP auprès des parties prenantes	-	pm	pm	Atelier au niveau des zones d'intervention du PIC3
Actualisation du plan de communication pour intégrer le FA2	01	5 000	5 000	
Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi	8	8 000	64 000	
Mise en œuvre du MGP (développement des outils, formation des PP,)	Fft	80 000	80 000	01 national et 01 au niveau de chaque zone d'intervention
Mise à jour PMPP	-	pm	pm	
Suivi de la mobilisation des PP (supports de communication, frais de connexion Internet et communication, indemnités des acteurs, les frais logistiques divers)	8	5 000	40 000	

Activités	Quantité	Coût unitaire (en USD)	Coût total (en USD)	Observations
Consultation publique FA2 (atelier régional et consultations de proximité, octobre 2026)	1	-	pm	Réalisée
Consultations des parties prenantes lors des EIES/PGES et PR du FA2 (piste littorale, bac, waterfront, pistes d'Anakao et du Cap Sainte-Marie)	5	4 000	20 000	Réunions publiques et focus groups séparés (femmes, jeunes, pêcheurs)
Consultation et information des PAP et groupes vulnérables (front de mer, piroguiers)	4	3 000	12 000	Approche porte-à-porte et focus groups
Consultation des usagers du bac sur la grille tarifaire et les règles de sécurité	2	2 000	4 000	Saint-Augustin et Soalary
Extension du MGP aux sites du FA2 (registres, boîtes à doléances, formation des comités et des CRL)	Fft	15 000	15 000	Deux rives du bac, piste littorale, waterfront
Diffusion des instruments E&S du FA2 (résumés en malagasy, affichage communal, radios locales)	Fft	10 000	10 000	
Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation des PP	500	100	50 000	
S/Total			300 000	
Imprévus (10%)			30 000	
TOTAL			**330 000**	

6 MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES

6.1 CONFLITS ET RESOLUTIONS

Au niveau de la communauté, les conflits sociaux et autres conflits majeurs entre individus ou groupes de même clan ou entre deux clans voisins existent et dont l'ampleur varie suivant le type et le degré de satisfaction des belligérants par rapport aux résolutions. Les conflits qui apparaissent tournent souvent autour des types suivants :

- Querelles conjugales,
- Conflits d'héritage,
- Rixe entre jeunes durant les jours du marché,
- Règlement de compte entre soupirants (amants rivaux),
- Litiges fonciers pour cause de transgressions des limites préétablies de manière conventionnelle,
- Destruction de cultures par divagations d'animaux,
- Suspicion de vols (bovidés, moutons, chèvres, volailles …).
- Conflits entre tribus.

La résolution des conflits sociaux et autres conflits majeurs[2] se fait souvent à l'amiable suivant les étapes ci-après :

- Au sein même de la famille (arrangement, réconciliation par l'aîné, ou les parents) ;
- Au niveau du clan ou du village (dirigés par les notables composés des Ampanjaka, olobe qui procèdent à la réconciliation des parties en litige) ;
- Au niveau des autorités locales (Fokontany, commune) où les présidents de fokontany et maires mènent des dialogues en vue de la réconciliation des concernés.

Le recours à la voie judiciaire est entrepris dans le cas (i) d'un meurtre ou d'une violence physique, (ii) d'un conflit non résolu par la structure traditionnelle. La quasi-totalité des litiges et conflits sont résolus au niveau de la communauté par le mode de règlement à l'amiable. En fait, sur le plan pratique, la communauté préfère ne pas recourir aux instances administratives pour diverses raisons (augmentation des frais à payer au fur et à mesure de la mobilisation du niveau administratif, méconnaissance des textes juridiques, perte de confiance envers l'administration, ancrage de la tradition, persistance de la culture, lourdeur du processus …).

6.2 OBJECTIF DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

La mise en œuvre des diverses activités du Projet peut provoquer des situations contentieuses au sein des populations locales, c'est pourquoi un mécanisme de gestion de ces situations est recommandé.

Le Projet a déjà mis en place un mécanisme de gestion de plaintes transparent, accessible, et permanent (tout au long de la mise en œuvre du Projet). Le mécanisme de gestion de plaintes est un moyen et un outil mis à disposition par le Projet afin d'identifier, d'éviter, de minimiser, de gérer, de

[2] Excepté les crimes dont l'affaire passe sous la juridiction pénale (force de l'ordre, tribunal)

réduire et si besoin de prendre en charge des actions/activités/faits ayant des impacts sociaux et environnementaux qui pourraient affecter le Projet et ses actions, les acteurs et la communauté.

Le mécanisme de gestion des plaintes du projet est opérationnel à ce jour. Il comporte 03 dispositifs au niveau central, 21 au niveau régional et 12 au niveau local. Depuis le début de la mise en œuvre du projet, 519 plaintes ont été reçues, dont 502 traitées et 498 clôturées, soit un taux de clôture de 96 %. Aucune plainte relative à l'EAS/HS n'a été enregistrée à ce jour.

6.3 PRINCIPES DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES DOLEANCES

Le présent mécanisme de gestion de plainte et doléances repose sur les principes suivants :

- **Non-discrimination des plaintes quelles que soient leurs types et moyens de transmission** : Toutes les plaintes déposées par la population incluant les plaintes anonymes sont recevables que ce soient transmises verbalement, par écrit, par SMS ou par téléphone.
- **Participation de toutes les parties prenantes** : Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation des représentants de tous les groupes de parties prenantes et que s'il est pleinement intégré aux activités du Projet.
- **Confidentialité** : Elle permet d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celle-ci. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles. Toutes les procédures du traitement des requêtes et des plaintes seront conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité.
- **Subsidiarité** : Les plaintes seront traitées, autant que possible, au plus près du lieu où elles sont émises (c'est-à-dire au niveau du village ou du fokontany). Le niveau supérieur ne sera saisi que si la plainte n'a pas été résolue à l'échelon inférieur.
- **Redevabilité** : Le Projet devra se montrer responsable d'aider les plaignants à traiter et à résoudre leurs doléances et plaintes en rapport avec la mise en œuvre du Projet.
- **Justice et équité** : Le projet s'efforcera de garantir que les plaignants aient un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et aux compétences nécessaires dans le traitement des plaintes de façon équitable.
- **Transparence** : Le Projet s'efforcera d'informer les parties concernées et les plaignants des procédures de traitement, de l'évolution et des résultats du traitement des plaintes.
- **Lutte contre la corruption : L**e Projet devra afficher son engagement contre la fraude et la corruption et sensibiliser son personnel et toutes les parties prenantes au refus de tout acte à caractère frauduleux.

6.4 INFORMATIONS ET SENSIBILISATION SUR L'EXISTENCE DU MGP

L'équipe du Projet PIC 3 (UGP, Antennes régionales) procédera à l'information des partenaires de mise en œuvre, des communes bénéficiaires, de la communauté au niveau des communes bénéficiaires ainsi que tous les acteurs travaillant avec le Projet sur l'existence du présent MGP pendant toute la durée du Projet. Elle mobilisera dans ce cas tous les moyens et canaux disponibles d'information et de communication (affiches, média écrit et audio-visuel, internet, réseaux sociaux, réunions publiques …).

L'information du public est axée notamment sur l'existence d'une procédure permanente de recueil des plaintes ainsi que la manière à suivre pour déposer une plainte.

De même, en accord avec la NES2, un mécanisme de gestion des plaintes propre aux travailleurs est en place. Il comprend le mécanisme de l'UGP et les mécanismes que les entreprises mettent en place pour les travailleurs.

6.5 CATEGORIES DES PLAINTES ET DES DOLEANCES

Les plaintes peuvent avoir des natures qui sont liées directement ou indirectement au Projet et aux sous-projets. Elles peuvent toucher soit les activités du Projet proprement dites, soit les différents acteurs du Projet et des sous-projets, incluant les contractants ou prestataires engagés dans le cadre du Projet et des sous-projets et exécutant des activités du Projet et des sous-projets.

Les faits déclencheurs de plaintes peuvent provenir de divers cas :

- La non attention ou la non prise en compte des besoins de certaines catégories de parties prenantes ;
- L'existence d'une corruption (lors de la passation ou l'attribution du marché) ;
- La mauvaise qualité d'intervention du Projet (non-respect des directives et procédures définies dans les documents de gestion de risques environnementaux et sociaux) ;
- Les conditions de travail la rémunération : mauvais traitements ou offenses ressentis par les acteurs travaillant avec le Projet ;
- Le non respect des dispositions dans les contrats de travail ;
- L'environnement et la sécurité;
- Le manque d'information sur les événements du Projet ;
- Les impacts négatifs ou préjudices pouvant découler de la mise en œuvre des sous-projets ;
- Les infrastructures et les accès

A ce jour, les préoccupations majeures collectées par les différents canaux du MGP concernent surtout les infrastructures et les accès, les conditions de travail et la rémunération des ouvriers, l'environnement et la sécurité ; elles sont prises en considération par le projet.

Les plaintes peuvent prendre la forme de doléances, de réclamations, de dénonciation d'abus ou de suggestions. Elles peuvent être catégorisées selon le tableau ci-après :

Tableau 12. Catégorisation des plaintes reçues

Catégories	Types ou natures	Caractéristiques et Exemples
Catégorie 1	Doléance	Expression d'une insatisfaction par rapport : • Qualité et non-conformité des services fournis par le Projet et son personnel, • Effet ou impact des activités du Projet par rapport à l'environnement socio-économique des bénéficiaires, • Non respects des droits humains
Catégorie 2	Réclamation	Réalisations sur terrain non conformes aux déclarations et informations décrites dans les rapports telle que : • Non-respect des règles et procédures • Non-respect des dispositifs de passation de marché • Non-respect des normes environnementales et sociales

Catégories	Types ou natures	Caractéristiques et Exemples
		• Non-respect des dispositifs des contrats de travail • Entrave à l'application des PGMO
Catégorie 3	Dénonciation d'abus	Signalement de fausses informations • Abus de pouvoir et d'autorité • Violence basée sur le genre (VBG), harcèlement sexuel • Représailles à l'encontre des travailleurs Corruption, extorsion de fonds

Source : BIODEV (2021), mise à jour 2026

6.6 DESCRIPTION DU MECANISME PROPOSE

Il faut noter que le mécanisme de gestion de plaintes et doléances pour le Projet PIC 3 se veut être plus fidèle au mode de résolution de conflit déjà appliqué par la population locale. Le mécanisme se base en grande partie sur l'écoute du plaignant et consiste à lui prodiguer des conseils de règlement à l'amiable des conflits. Dans le cas contraire, les plaignants donnent leur position par rapport au conflit. C'est quand ces derniers ne sont pas satisfaits qu'ils recourent aux instances supérieures.

Dans le cadre du Projet PIC 3, le Mécanisme de Gestion de Plaintes et de Conflits peut se faire à plusieurs niveaux. Ainsi, il existe quatre (04) niveaux de traitement de plaintes :

- Traitements des plaintes et doléances au niveau local (village/fokontany) ;
- Traitements des plaintes et doléances au niveau communal ;
- Traitement des plaintes au niveau CRL (Comité de Résolution des Litiges),
- Recours au tribunal.

6.6.1 Traitement de plaintes au niveau local

Un registre des doléances est mis à la disposition de la population au niveau de chaque Fokontany et des Communes bénéficiaires. De ce fait, toute doléance écrite ou verbale reçue par le Projet de la part des personnes physiques et/ou morales sur les sites des sous-projets ou dans le cadre de la conduite de ses activités doit être enregistrée dans ce registre. Toutefois, une doléance écrite sur main libre est également recevable mais elle devra être transcrite dans le registre. Ces registres sont en place dans les fokontany et les communes des sous-projets en cours. Dans les zones du FA2, ils seront installés avant le démarrage des travaux.

D'autre part, le Projet met à disposition d'autres canaux pour l'enregistrement des plaintes afin d'assurer une prise en charge plus large des divers types de réclamation : courriel (doleance@pic.mg), boîtes à doléances et dépôt oral pour les personnes non lettrées ; ligne téléphonique de l'UGP (+261 20 22 367 77). Pour le FA2, des registres seront installés sur les deux rives du bac (Saint-Augustin et Soalary), le long de la piste littorale et sur le chantier du waterfront.

Au niveau du fokontany, la gestion de litige sera faite sous la responsabilité du chef fokontany, des notables (lonaky, Olobe toteny, etc.) dans le village. Si l'affaire sort de la compétence des sages du fokontany ou si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution, l'affaire peut être portée au niveau communal.

Les plaintes et doléances collectées et enregistrées au niveau fokontany sont traitées suivant le processus décrit dans le tableau 13 et à la procédure décrite à la section 6.7.

6.6.2 Traitement de plaintes au niveau de la commune

Il s'agit ici de l'arbitrage effectué par l'administration communale présidée par le Maire et assisté par le chef fokontany concerné. Ainsi, les affaires non résolues par les sages au niveau fokontany seront portées au niveau communal. Pour cela, le Maire assisté par le chef fokontany concerné et ses collaborateurs vont discuter du motif de plainte, les résolutions déjà optées et la raison du refus du plaignant.

6.6.3 Traitement de plaintes au niveau CRL

Dans le cadre du PIC2.2, des CRL avaient déjà été mis en place dans les zones d'intervention du Projet. Dans le cadre du PIC3, 11 CRL ont été mis en place, dont 5 dans la Région Atsimo Andrefana, 4 dans la Région Vatovavy et 2 à Sainte-Marie. Les CRL d'Atsimo Andrefana seront mobilisés pour couvrir les Communes concernées par les activités du FA2. Les affaires non résolues au niveau de la Commune sont portées devant ce Comité.

Au cas où le plaignant n'est pas satisfait, il pourra porter l'affaire au tribunal.

6.6.4 Traitement de plaintes par voie judiciaire

Le recours aux tribunaux est l'étape ultime dans la gestion de plaintes du projet PIC 3. Elle ne sera faite qu'après avoir épuisé toutes les tentatives de règlement à l'amiable. Les personnes insatisfaites pourront ainsi introduire leur litige auprès du Tribunal de première instance du lieu d'opération. Toutefois, toute personne est libre de saisir directement et à tout moment le tribunal de première instance même en premier recours. A ce jour, aucune plainte n'a été portée devant le tribunal.

Tableau 13. Etapes du processus de traitement de plaintes

Etapes	Activités	Personnes responsables ou impliquées	Observation	Durée de traitement
Etape 1 Fokontany	Réception plainte au niveau de la mairie ou du chef village	Chef Fokontany, Responsable de la Mairie	Consignation des éléments de la plainte dans le registre déposé à cet effet.	1 jour
	Médiation au niveau Fokontany	Chef Fokontany ou son adjoint Olobe toteny Chef de Quartier du Plaignant	PV de médiation à établir chef fokontany	1 Jour à 1 semaine
Etape 2 Communes	Médiation au niveau de la Commune assistée par le Projet	Le Maire ou son représentant, Conseil des sages SLC Le(s) plaignant(s) Le représentant du Projet	PV de médiation à établir par la Commune sous l'assistance du Projet	2 jours à 1 semaine
Etape 3 Niveau CRL	Médiation au niveau du CRL	Le président du CRL (Le Préfet ou le Chef de District) Le représentant du Projet	PV de médiation à établir par le CRL sous l'assistance du Projet	1 semaine
Etape 4 Tribunal	Recours au niveau du tribunal de première instance	Le juge, le plaignant et le représentant du projet	PV à établir par le greffier du tribunal. Pour le traitement de plaintes relatives à la mise en œuvre d'un	Au prorata

Etapes	Activités	Personnes responsables ou impliquées	Observation	Durée de traitement
			PR, une provision financière sera à consigner et toujours disponible sur Fonds RPI (Etat) pour, éventuellement, appuyer la plainte d'une personne incapable de se prendre en charge Les plaignants sont libres de saisir le tribunal	

Selon ce tableau, le traitement de plaintes qui commence au niveau fokontany ne devrait pas excéder 30 jours calendaires.

- **Cas de traitement de plaintes au niveau des autres acteurs du Projet**

Les plaintes et doléances collectées et enregistrées directement par d'autres acteurs du Projet (Ministère, PTFs, Communes, OSCs, … qui les concernent sont directement traitées par ces acteurs à leur niveau suivant les principes ci-dessus.

Les plaintes et doléances collectées et enregistrées directement par d'autres acteurs du projet (Ministère, PTFs, Communes, OSCs, …) mais qui ne les concernent pas seront référées par ces récepteurs aux responsables du traitement. Tous les transferts de documents ou d'information devraient être enregistrés dans un registre spécial de traitement de plaintes développé par le Projet.

- **Traitement de plaintes touchant en même temps deux ou plusieurs acteurs principaux de mise en œuvre du Projet**

Ce type de plainte fera l'objet de traitement en arbitrage qui sera dirigé par un comité spécial de règlement des plaintes mis en place pour l'occasion par le comité de pilotage du Projet.

Le mécanisme de gestion des plaintes peut être schématisé comme suit :

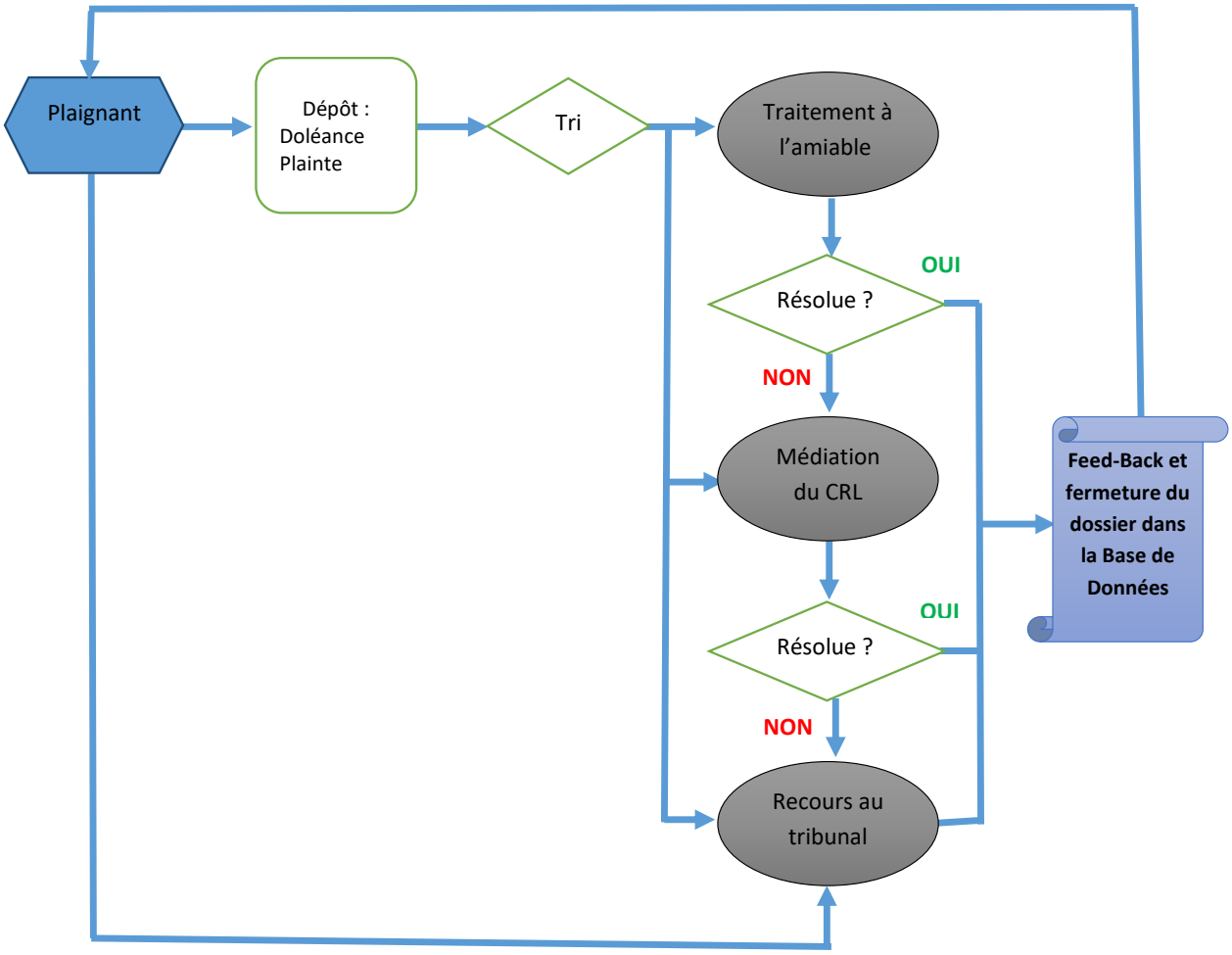


Figure 3: Processus de traitement des plaintes

6.7 PROCEDURES DE GESTION DES PLAINTES ET DOLEANCES

La procédure recommandée comprend les 4 phases séquentielles suivantes :

- Etape 1 : Dépôt et transcription des plaintes/doléances ;
- Etape 2 : Triage et traitement des plaintes/doléances ;
- Etape 3 : Résolution ;
- Etape 4 : Surveillance, suivi et consolidation des données sur les plaintes et les litiges ;

Etape 1 : Dépôt et transcription des plaintes et doléances (durée 1 à 2 jours ouvrables)

Un registre des plaintes et des doléances sera mis, dans le cadre de la présente actualisation du PMPP, à la disposition de la population au niveau de chaque fokontany et mairie d'insertion du Projet PIC 3. Toute plainte ou doléance, écrite ou verbale, doit être enregistrée dans ce registre.

Etape 2 : Triage et traitement des plaintes/doléances (durée 1 à 7 jours ouvrables)

Les plaintes et doléances enregistrées sont traitées par un agent de l'enregistrement afin de déterminer la responsabilité de leur traitement.

Les plaintes et doléances qui peuvent être traitées au niveau local seront traitées au niveau local. Selon le niveau de gravité de la plainte, le traitement sera pris en main au niveau du Fokontany, de la Commune ou de la Région.

Les plaintes qui sont du ressort d'autres entités ou acteurs du Projet seront directement transmises à l'Antenne régionale ou l'UGP qui se chargera de les transmettre au (x) responsable (s) de traitement concerné (s).

Etape 3 : Résolution

A chaque niveau de traitement, les parties sont obligées à résoudre les plaintes de toutes natures conformément à la disposition décrite dans le présent document. Elles assurent le retour des informations vers les plaignants.

La résolution à l'amiable, par voie de négociation ou de médiation est de rigueur. La saisine du tribunal est effectuée lorsqu'aucune entente n'est obtenue ou aucune solution satisfaisante aux deux parties concernées est trouvée ou l'un des concernés recourt à la voie judiciaire.

Un dossier est déclaré clos lorsque les démarches suivantes ont été entamées :

Une décision ''finale'' a été prise par ***l'Entité à charge du traitement de la plainte, ou l'UGP sans*** besoin de mesures correctives et une réponse officielle (lettre) est transmise au plaignant ;

Une décision ''finale'' a été prise par ***l'Entité à charge du traitement de la plainte, ou l'UGP et*** les ''*mesures décrites*'' dans la décision ont été effectuées par le responsable dédié ;

Pour les plaintes anonymes, un rapport global de traitement de cas servira de réponse officielle.

Etape 4 : Surveillance, suivi et consolidation des données relatives aux plaintes

Une base de données sur les plaintes est tenue à jour. Elle assure la traçabilité des plaintes reçues et permet de capitaliser le mode de résolution de conflit effectué. La gestion de la base de données est sous la responsabilité de l'Unité de Gestion au niveau National (UGP).

Au niveau de chaque entité à charge du traitement des plaintes, l'entité désignera un responsable attitré pour la capitalisation des données à leur niveau suivant les grandes lignes définies en commun par le Projet. Ces informations seront communiquées périodiquement à l'UGP.

6.8 GESTION DES PLAINTES POUR DES CAS SPECIFIQUES

A l'instar de la résolution standard des plaintes et doléances à l'amiable telle qu'elle est décrite ci-dessus, le MGP peut être confronté à des cas spécifiques de plaintes tels que les violences basées sur le genre, la corruption, les délits au niveau de la passation des marchés, du contrat avec les partenaires et les travailleurs des entreprises réalisant les travaux souscrits dans les sous-projets où des dispositions spécifiques devront être prises par le Projet selon les directives ci-après :

6.8.1 Cas d'exploitation et d'abus sexuels / harcèlement sexuel, maltraitance des enfants

Dans le cadre du projet et en complément du mécanisme de gestion des plaintes présenté précédemment, un protocole spécifique de prise en charge des violences et abus sexuels envers les femmes et les enfants est appliqué, conformément au Plan d'action EAS/HS et VCE du Projet. Ce protocole sera renforcé au titre du FA2 au regard du développement touristique de Toliara.

Bases du mécanisme prévu à l'encontre des actes EAS-HS et VCE

- Le mécanisme de traitement pour les cas d'EAS/HS se conformera aux mécanismes tels que définis dans le Plan d'action EAS-HS développé pour le Projet.

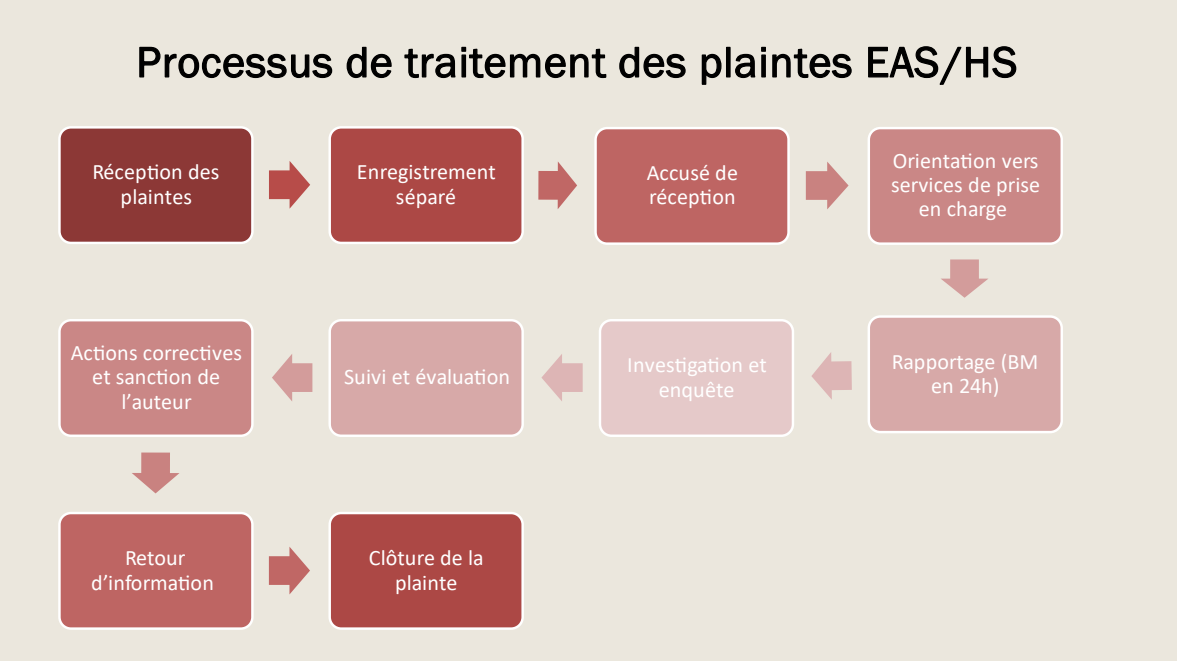


Figure 4: Processus de traitement des plaintes EAS/HS

- L'approche pour la prise en charge d'un cas de EAS-HS sera basée sur le(a) survivant(e) ; Selon le choix de la(e) survivant(e), celle-ci peut porter plainte ou non. Dans tous les cas, aucun dossier y afférent ne sera publiquement divulgué ;

- L'enregistrement sera assuré par le Responsable Social du Projet[3] qui, afin d'assurer la sécurité de la survivante, l'accompagne vers une entité de prise en charge directe, que ce soit médicale, psychosociale ou juridique ; et pendant tout le processus assurer la sécurité du(e) la survivant(e)

- Le respect total de la confidentialité devrait être conservé ;

- Assurer la remontée de toutes les plaintes EAS-HS au responsable Social/VBG de la Banque Mondiale dans un délai de 48 heures ;

- Le Projet aura comme obligation de transférer directement les cas aux entités compétentes (Police pour les prises en charge légale), et Organismes spécialisés partenaires pour la prise en charge psychosociologique.

- L'arrangement à l'amiable est proscrit dans le traitement de cas d'EAS-HS dans le cadre du projet. Le projet travaillera en collaboration étroite avec des organismes spécialisés (ex. Cellule d'écoute et de Conseils juridiques auprès du ministère de la Justice, du ministère en charge de la Population , Associations ou ONG, plateforme, Brigade des mœurs) pour la prise en charge des cas de violence basée sur le genre, entre autres « toutes activités spécifiques de sensibilisation, mobilisation et prise en charge de cas » dans le cadre du projet. Des conventions de partenariat seront ainsi développées avec ces entités. Toutes les plaintes et dénonciations de cas de violence basée sur le genre ou abus sexuel enregistrées dans le cadre du projet seront

[3] Comme le projet est à risque modéré, le projet n'a pas de spécialiste VBG attitré

directement transférées et traités par ces entités spécialisées après consentement d(e) l(e)a survivant(e).

- Le rôle du MGP du Projet dans le traitement des cas d'EAS/HS se limite à l'enregistrement, au référencement vers les prestataires de services et au suivi des cas ; il ne mène pas d'enquête.

- La mise en œuvre d'investigation dans le cadre d'une enquête administrative revient à l'employeur du présumé agresseur. Cette tâche, pourrait être effectuée par une entité désignée/contractualisée par l'entité concernée, une fois que des activités de renforcement de capacité spécifiques soient réalisées.

Le Projet travaille en étroite collaboration avec les organismes spécialisés dans le traitement de VBG, la maltraitance des enfants comme les Cellules d'écoute et les conseils juridiques auprès du Ministère de la Population et des Solidarités, les associations/ONGs (exemple Trano Aro Zo pour les VBG, Centre Vonjy pour la maltraitance des enfants), la Police, les juges des enfants. Des protocoles de référencement sont établis entre le Projet et ces entités spécialisées et seront mis à jour à Toliara sur la base de la cartographie des prestataires de services VBG réalisée pour le FA2. Aucune plainte relative à l'EAS/HS n'a été enregistrée à ce jour.

6.8.2 Corruption

Les cas présumés de corruption, de concussion, de fraude et de conflits d'intérêts, ainsi que les représailles, chantages et menaces, collectés dans le cadre du projet, seront directement transférés aux organismes compétents (BIANCO, PAC …).

6.8.3 Passation des marchés et gestion du contrat avec les partenaires

Dans le cas où des plaintes concernent la passation de marché ou la gestion des contrats avec les partenaires du Projet, elles seront acheminées vers des organes compétents (comme l'ARMP et l'OCFP) pour leur traitement suivant les procédures spécifiques telles que définies dans le Manuel de procédure du projet.

6.8.4 Gestion du contrat avec les travailleurs

Tel qu'il est décrit dans le document des PGMO et conformément aux lois nationales sur le travail, un MGP spécifique aux travailleurs (entreprise, Projet) traitera les plaintes relevant du non-respect du contrat, des différends entre les travailleurs et leur employeur. Selon la gravité de la plainte, la résolution se fait soit à l'amiable avec ou sans saisine de l'inspection du travail, soit le recours à la juridiction compétente (tribunal du travail). Un Comité de Gestion des Différends des Travailleurs sera instauré à différents niveaux hiérarchiques (central, régional, entreprise). Ce comité composé par des représentants du projet et des travailleurs et d'autres entités concernées, s'occupe de la résolution à l'amiable et procède aux confrontations des deux camps.

7 SUIVI ET REPORTING

7.1 PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AUX ACTIVITES DE SUIVI

Des évaluations participatives du Projet seront procédées au cours de la mise en œuvre où l'UGP veillera à ce que des parties prenantes en participent. Le Projet veillera également au renforcement des capacités de ces parties prenantes en matière de suivi et évaluation dans le cas où de tels besoins se manifestent pour que les parties prenantes jouent parfaitement le rôle et les tâches que l'on attend d'elles. La position des parties prenantes par rapport au déroulement des évaluations du Projet se présente comme suit :

- Lors de l'évaluation initiale, les besoins des parties prenantes sont collectés pour servir d'orientation stratégique de la mise en œuvre du Projet ;
- Au cours des prochaines évaluations à mi-parcours et finale du Projet où les parties prenantes devraient participer, leurs appréciations de la performance du projet ainsi que leurs recommandations aux réajustements de la stratégie seront recueillies.

7.2 RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes feront l'objet d'un rapport périodique, qui sera communiqué à toutes les parties prenantes (catégories des parties prenantes touchées et des autres parties prenantes telles qu'elles sont préalablement définies). La forme de la communication et le calendrier de diffusion suivront les indications établies dans les plans de mobilisation développés dans les chapitres précédents.

Les informations sur le Projet, l'état d'avancement de la mise en œuvre, les résultats et impacts du projet seront diffusés et partagés aux différentes parties prenantes. Ces processus vont être renforcés par le plan de communication du Projet. A chaque communication envers ces parties prenantes, le Projet fera un rappel sur l'existence et le mode de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes.

8 CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) forme un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets d'investissement. Conformément aux dispositions du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, le PMPP constitue un des documents contractuels à élaborer dans toute demande de financement avant approbation. Le présent PMPP est mis à jour dans le cadre du deuxième financement additionnel (FA2) du PIC3, qui concerne les nouveaux investissements en infrastructures sur le Pôle Atsimo Andrefana. De par son élaboration, le document est appelé à être souple, pratique et évolutif au fur et à mesure de la mise en œuvre du Projet et dans l'objectif de prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes relatives aux indications dans les composantes du Projet en général et celles des exigences des sous-projets en particulier.

La mobilisation des fonds nécessaires pour la mise en œuvre du PMPP sera envisagée avec souplesse et pourra être ajustée en fonction de l'évolution des besoins et des circonstances. Le budget estimatif pour la mise en œuvre de ce PMPP nécessitera une somme de 330 000 $US.

Annexes

Annexe 1. PV de consultations publiques

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

PROCÈS-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DU DEUXIÈME FINANCEMENT ADDITIONNEL (FA2) DU PROJET PIC3

Rubrique	Informations
Cadre de référence	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du PIC3 – version mise à jour 2026 au titre du FA2 ; Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES 10) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale
Période	22 au 26 octobre 2026
Lieux	Consultations de proximité : Toliara I (front de mer), Saint-Augustin, Soalary, Anakao, Befandefa, Manombo, Andavadoaka

I. CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION

Le Gouvernement de Madagascar, avec l'appui de la Banque mondiale, met en œuvre le Projet PIC3 qui vise à développer le secteur privé et à mobiliser l'investissement pour la création d'emplois dans les secteurs du tourisme, de l'agribusiness et du numérique. Dans le cadre de la préparation du deuxième Financement Additionnel (FA2), une décision stratégique a été prise : concentrer les investissements en infrastructures du FA2 sur le Pôle Atsimo Andrefana, afin de préparer Toliara comme nouveau pôle touristique national après Nosy Be dans un futur proche.

Cette orientation s'appuie sur la dynamique structurante en cours et à venir dans la région : la réhabilitation de la RN10 (en cours), ainsi que les investissements programmés sur le port et l'aéroport de Toliara. Le FA2 vient compléter ces grands chantiers par des investissements orientés vers l'accessibilité des sites touristiques du littoral et l'amélioration du cadre urbain de Toliara.

Les autres pôles du Projet ne bénéficient pas de nouveaux investissements en infrastructures au titre du FA2, mais verront la continuité des activités en cours : appuis aux start-ups et PME, amélioration de la productivité et de la compétitivité, renforcement des écosystèmes entrepreneuriaux et de la gouvernance locale.

Conformément à la NES 10 et au PMPP mis à jour, la présente consultation publique avait pour objet de :

Informer les parties prenantes de la décision de concentration du FA2 sur le Pôle Atsimo Andrefana et de la liste des activités envisagées ;

Présenter les instruments environnementaux et sociaux (E&S) de la Banque mondiale qui encadreront la mise en œuvre du FA2 ;

Recueillir les avis, préoccupations, attentes et propositions des parties prenantes, en particulier des personnes et groupes susceptibles d'être affectés et des groupes vulnérables ;

Rappeler le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et convenir des modalités de mobilisation pour les phases d'études et de travaux.

II. ACTIVITÉS PRÉVUES AU TITRE DU FA2

Les activités présentées aux participants sont les suivantes :

N°	Activité	Localisation / précisions
1	Études et investissements dans l'amélioration (traitement des points noirs) de la piste littorale	Tuléar – Andavadoaka, sur environ 150 à 200 km (Ifaty, Mangily, Manombo, Morombe-sud, Andavadoaka)
2	Mise en service du bac de Fiavota pour la circulation des personnes et des véhicules	Traversée de l'estuaire de l'Onilahy entre Saint-Augustin et Soalary ; montage en Partenariat Public-Privé (PPP) avec appui potentiel de type subventions au secteur privé
3	Études d'infrastructures d'accès	Piste Mahazoarivo – Anakao (≈ 70 km), reliant Anakao à la RN10 ; piste Tsiombe – Cap Sainte-Marie (≈ 61 km)
4	Aménagement du Waterfront	Front de mer de la ville de Toliara
5	Soutien à la gouvernance locale	Opérations Communales d'Appui Intégré (OCAI) et Assistance Technique (AT) Région Sud / Sud-Ouest
6	Soutien aux start-ups et PME du Sud / Sud-Ouest	Via les fenêtres de financement existantes du Projet
7	Continuation des activités en cours	Ensemble des pôles d'intervention du PIC3

III. PARTICIPANTS

Conformément à la cartographie des parties prenantes du PMPP, les catégories suivantes ont été conviées et ont pris part aux échanges :

Catégorie (PMPP)	Acteurs représentés
Autorités administratives et CTD	Gouvernorat / Région Atsimo Andrefana, Districts Toliara I, Toliara II, Morombe, Maires et adjoints ; Chefs Fokontany
Services Techniques Déconcentrés	DIRIDSP, DRTP, DRTM, DRTA, DRPEB, DRASA, DIREL, DRAT/services fonciers, DRPS (Population/Protection sociale), APMF, DREDD
Secteur privé	Office Régional du Tourisme (ORT), opérateurs touristiques (Ifaty, Mangily, Anakao, Andavadoaka), CCI, transporteurs, piroguiers, start-ups et PME
Communautés et personnes susceptibles d'être affectées	Piroguiers, agriculteurs et éleveurs Masikoro, marchands et occupants du front de mer, riverains de la piste littorale, usagers du passage Saint-Augustin–Soalary

Catégorie (PMPP)	Acteurs représentés
Groupes vulnérables	Groupements de femmes (vendeuses, mareyeuses, ramasseuses de poulpes), jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, représentants des communautés Mikea
Autorités traditionnelles	Olobe, Hazomanga
OSC, ONG et gestionnaires d'aires protégées	Associations locales, gestionnaires d'Aires Marines Gérées Localement (dont Velondriake), gestionnaires du Parc National Mikea et de la NAP Ranobe PK32, Madagascar National Parks, ONG environnementales
Équipe Projet	UGP
Total	**148 participants, dont 21,62 % de femmes et 38 % de jeunes**

Les listes de présence émargées par session figurent en Annexe 2. Des focus groups séparés (femmes, jeunes, pêcheurs) ont été organisés afin de permettre une expression libre, compte tenu des normes sociales du Sud qui limitent souvent la prise de parole des femmes en assemblée générale, comme le relève le PMPP.

IV. ORDRE DU JOUR ET MÉTHODOLOGIE

- Mot d'ouverture des autorités régionales et présentation des objectifs de la consultation ;
- Rappel du PIC3, de ses réalisations et de la décision de concentration du FA2 sur le Pôle Atsimo Andrefana ;
- Présentation des activités du FA2 (cf. section II) ;
- Présentation du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, des NES applicables et des instruments E&S du FA2 ;
- Présentation du PMPP mis à jour et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- Échanges, questions-réponses et focus groups ;
- Synthèse des recommandations et clôture.
- Les présentations ont été faites en malagasy (dialecte local) et en français, à l'aide de supports visuels (cartes des tracés, plan du waterfront), conformément aux stratégies de diffusion de l'information du PMPP. Une synthèse non technique en malagasy a été remise aux Communes et Fokontany.

V. PRÉSENTATIONS ET POINTS CLÉS

1. Justification de la concentration du FA2 sur le Pôle Atsimo Andrefana

L'équipe du Projet a rappelé que le potentiel touristique du Sud-Ouest (littoral Vezo, Grand Récif de Toliara, Anakao, Ifaty-Mangily, Andavadoaka, baie de Saint-Augustin, forêt des Mikea) reste sous-exploité principalement en raison de l'enclavement des sites et de la faible qualité du cadre urbain de Toliara. Les grands investissements publics (RN10, port, aéroport) amélioreront l'accès à la ville ; le FA2 vise à garantir que ces bénéfices se diffusent jusqu'aux sites et aux communautés du littoral, sur le modèle de l'expérience de Nosy Be, tout en tirant les leçons de cette dernière en matière de maîtrise foncière, d'inclusion des populations locales et de prévention de l'exploitation sexuelle.

Il a été précisé que la continuité des activités dans les autres pôles est garantie, et que les PME et start-ups de ces pôles conservent leur accès aux fenêtres de financement existantes.

2. Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale – NES applicables au FA2

L'expert en développement social a rappelé que le FA2 est soumis au CES de la Banque mondiale, en complément de la législation nationale, notamment la Charte de l'Environnement (Loi n°2015-003), le décret MECIE (n°2025-080 du 28 janvier 2025), l'Ordonnance n°62-023 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, le Code du travail et les textes relatifs à la lutte contre les VBG. En cas de divergence, la disposition la plus protectrice pour les personnes et l'environnement s'applique.

Du fait de l'introduction de travaux de génie civil linéaires (150 à 200 km de piste littorale), d'un service de transport fluvio-maritime (bac) et d'un aménagement urbain côtier (waterfront) dans des zones à forte sensibilité écologique et sociale, il a été indiqué que la classification du risque E&S restera à son stade actuel c'est-à-dire « substantiel ».

NES	Pertinence pour le FA2	Enjeux spécifiques au Pôle Atsimo Andrefana
NES 1 – Évaluation et gestion des risques E&S	Pertinente	Screening de chaque sous-projet ; EIES/PGES pour la piste littorale, le bac et le waterfront ; prise en compte des impacts cumulatifs avec la RN10, le port et l'aéroport ; obligations E&S de l'opérateur privé du bac (PPP)
NES 2 – Emploi et conditions de travail	Pertinente	PGMO; recrutement local prioritaire et transparent ; interdiction du travail des enfants ; santé-sécurité au travail sur chantiers et à bord du bac ; MGP des travailleurs
NES 3 – Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution	Pertinente	Rareté de l'eau dans le Sud-Ouest (besoins des chantiers) ; gestion des zones d'emprunt et carrières ; déchets solides du waterfront ; prévention des déversements d'hydrocarbures du bac dans l'estuaire
NES 4 – Santé et sécurité des populations	Pertinente	Sécurité routière dans les villages traversés ; sécurité de la navigation et des passagers du bac (gilets, capacité, conditions météo) ; afflux de main-d'œuvre ; risques EAS/HS et VCE, accentués par le développement touristique ; IST/VIH
NES 5 – Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire	Pertinente	Occupants informels et marchands du front de mer de Toliara ; emprises de la piste ; perte de revenus des piroguiers (déplacement économique) ; spéculation foncière liée à la vocation touristique
NES 6 – Biodiversité et ressources naturelles biologiques	Pertinente	Parc National Mikea, NAP Ranobe PK32, mangroves, Grand Récif de Toliara, herbiers, sites de ponte des tortues marines, AMGL Velondriake, estuaire de l'Onilahy ; forêts épineuses endémiques
NES 8 – Patrimoine culturel	Pertinente	Tombeaux, sites sacrés et lieux de culte (doany, hazomanga), interdits (fady) ; procédure de découverte fortuite intégrée aux clauses des entreprises
NES 10 – Mobilisation des parties prenantes et information	Pertinente	PMPP mis à jour, consultations continues dans les langues locales, inclusion des femmes, jeunes et groupes vulnérables, MGP opérationnel

3. Instruments E&S qui seront mobilisés pour le FA2

Les instruments suivants ont été présentés, avec leur statut et le calendrier de leur préparation :

Instrument	Objet et action prévue au titre du FA2	Échéance / Divulgation
PEES (Plan d'Engagement Environnemental et Social)	Révisé pour intégrer les nouvelles activités, les instruments requis et leurs échéances ; document à valeur juridique entre l'État et la Banque	Avant approbation du FA2 ; publié
PMPP	Mis à jour (version 2026) pour intégrer les nouvelles parties prenantes du littoral, de l'estuaire de l'Onilahy et du front de mer ; budget de mobilisation révisé	Avant approbation ; divulgation nationale et régionale
Plan d'action EAS/HS et VCE	Renforcé au regard du développement touristique ; cartographie des prestataires de services VBG à Toliara ; protocole fondé sur l'approche centrée sur la survivante	Avant le lancement des travaux
EIES / PGES spécifiques	Piste littorale Tuléar–Andavadoaka ; bac de Fiavota (infrastructures d'embarquement, exploitation) ; waterfront ; termes de référence E&S pour les études des pistes Mahazoarivo–Anakao et Tsiombe–Cap Sainte-Marie	Avant tout démarrage de travaux
PR (Plans de Réinstallation) / Plan de restauration des moyens de subsistance	Front de mer de Toliara, emprises de la piste, reconversion des piroguiers et passeurs	Mise en œuvre complète **avant** la libération des emprises
Plan de gestion de la biodiversité / mesures NES 6	Si les EIES confirment des impacts sur habitats critiques ou naturels (mangroves, récifs, Mikea, Ranobe)	Selon conclusions des EIES
Plan de sécurité routière et Plan de sécurité de la navigation	Sensibilisation, signalisation, limitation de vitesse dans les villages ; règles de sécurité du bac conformes aux exigences de l'APMF	Avant mise en service
Évaluation des impacts cumulatifs (recommandée)	Analyse des effets combinés RN10 – port – aéroport – FA2 sur le foncier, l'afflux de population, les ressources et le tourisme	Pendant les études
Clauses E&S dans les DAO et contrats	Entreprises de travaux, bureau de contrôle, opérateur privé du bac (PPP) ; PGES-Chantier obligatoire	Dès la passation des marchés

Il a été rappelé qu'aucun travail ne pourra démarrer avant l'approbation par la Banque mondiale et la divulgation publique des instruments E&S correspondants, ni avant la compensation intégrale des personnes affectées. Les documents seront mis à disposition dans les Communes concernées, à l'UCR de Toliara et sur le site web et la page Facebook du Projet.

4. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Le MGP du PIC3 décrit dans le PMPP a été rappelé : gratuit, accessible, confidentiel et non discriminatoire, il comporte quatre niveaux :

Niveau	Instance	Délai indicatif
1 – Fokontany	Chef Fokontany, Olobe toteny, notables ; registre des plaintes	Réception : 1 jour ; médiation : 1 jour
2 – Commune	Maire ou représentant, conseil des sages, SLC, avec assistance du Projet	2 jours

Niveau	Instance	Délai indicatif
3 – CRL	Comité de Résolution des Litiges présidé par le Préfet ou le Chef de District	1 semaine
4 – Tribunal	Tribunal de Première Instance (recours possible à tout moment)	Selon procédure judiciaire

Le traitement complet d'une plainte ne devrait pas excéder 30 jours calendaires. Les canaux de dépôt incluent les registres (Fokontany, Communes, UCR), le courriel reception@pic.mg, les boîtes à doléances et le dépôt oral pour les personnes non lettrées. Pour le FA2, il a été annoncé l'installation de registres sur les deux rives du bac (Saint-Augustin et Soalary), le long de la piste littorale et sur le chantier du waterfront.

Les cas d'EAS/HS et de VCE suivent un circuit spécifique : approche centrée sur la survivante, confidentialité totale, orientation vers les services de prise en charge (médicale, psychosociale, juridique), interdiction de tout arrangement à l'amiable et remontée à la Banque mondiale dans un délai de 24 heures. Les cas de corruption sont transmis au BIANCO / PAC, les plaintes sur la passation des marchés à l'ARMP / OCFP, et les plaintes des travailleurs au MGP spécifique prévu par le PGMO.

Les participants ont également été informés de la possibilité de saisir le Service de Règlement des Plaintes (GRS) de la Banque mondiale et le Panel d'Inspection si les plaintes ne trouvent pas de solution satisfaisante au niveau du Projet.

VI. QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS ET RÉPONSES

Les principales interventions des participants et les réponses apportées par l'équipe du Projet sont synthétisées ci-après, par thématique.

A. Atelier régional – Toliara

Q : (ORT / opérateurs touristiques) Le secteur privé sera-t-il associé aux choix des points noirs à traiter sur la piste littorale ?

R : Oui. Les études de priorisation des points noirs incluront des réunions techniques avec l'ORT, les opérateurs, les transporteurs et les Communes. Les critères (accessibilité en saison des pluies, sécurité, desserte des sites touristiques et des marchés) seront partagés.

Q : (Service foncier / OSC) La perspective d'un pôle touristique risque d'accélérer la spéculation foncière et l'accaparement de terres au détriment des populations locales. Quelles mesures ?

R : Le Projet n'acquerra des terres que dans les limites strictement nécessaires, conformément à la NES 5 et au CR. Une date limite d'éligibilité sera fixée et diffusée. La question sera intégrée dans l'évaluation des impacts cumulatifs.

Q : (DRPS / associations de femmes) L'expérience de Nosy Be montre une hausse de l'exploitation sexuelle, y compris des mineurs, liée au tourisme. Comment le Projet prévient-il ce risque à Toliara ?

R : Le Plan d'action EAS/HS et VCE sera renforcé : codes de conduite signés par tous les travailleurs, sensibilisation des communautés et des opérateurs touristiques, cartographie des services de prise en charge à Toliara, circuit confidentiel de signalement, partenariat avec les services de protection de l'enfance et la Police des mœurs. La promotion de chartes de tourisme responsable auprès des opérateurs sera soutenue.

B. Front de mer de Toliara (Waterfront)

Q : (Vendeuses et mareyeuses) Nous exerçons notre activité sur le front de mer depuis des années, sans titre. Serons-nous chassées ?

R : Selon la NES 5, l'absence de titre ne prive pas du droit à assistance. Un recensement sera réalisé avant les travaux ; les personnes recensées avant la date limite seront éligibles à une compensation et à des mesures de restauration des moyens de subsistance. La conception privilégiera l'intégration d'espaces de vente aménagés dans le waterfront. Aucune libération d'emprise n'interviendra avant la mise en œuvre du PAR.

Q : (Pêcheurs urbains) Les pirogues sont tirées sur la plage. L'aménagement nous empêchera-t-il d'accéder à la mer ?

R : Le maintien de l'accès à la mer et de zones de débarquement pour les pêcheurs sera une exigence de conception. Les pêcheurs seront consultés lors de l'élaboration de l'avant-projet.

C. Bac de Fiavota – Saint-Augustin et Soalary

Q : (Habitants de Soalary) Les tarifs du bac seront-ils abordables pour les populations locales ?

R : La grille tarifaire fera partie des négociations du PPP. Le Projet recommande un tarif social pour les résidents, les piétons et les produits agricoles et halieutiques locaux, et la consultation des usagers avant sa fixation.

Q : (Notables / Olobe) Les sites d'embarquement touchent-ils des lieux sacrés ? Les rites seront-ils respectés ?

R : Les sites seront validés avec les autorités traditionnelles. Les fady et les rites requis seront respectés avant le démarrage des travaux, conformément à la NES 8, et une procédure de découverte fortuite sera appliquée.

Q : (APMF / communauté) Quelles garanties de sécurité pour les passagers ?

R : L'opérateur devra respecter les normes de l'APMF : capacité maximale, gilets de sauvetage, suspension en cas de mauvais temps, formation de l'équipage, plan d'urgence. Ces obligations figureront dans le contrat PPP et feront l'objet d'un suivi.

D. Piste littorale Tuléar – Andavadoaka

Q : (Gestionnaires d'aires protégées / AMGL) La piste longe le Parc Mikea, Ranobe PK32 et les mangroves. Comment éviter qu'elle facilite la coupe de bois et le charbonnage ?

R : Le traitement se limite aux points noirs sur l'emprise existante, sans ouverture de nouveau tracé. Une étude environnementale évaluera les impacts sur les habitats et les impacts indirects (accès facilité aux ressources). Des mesures de contrôle seront définies avec Madagascar National Parks, la DREDD et les gestionnaires locaux, et les zones d'emprunt seront interdites dans les aires protégées.

Q : (Jeunes de Manombo et Andavadoaka) Les emplois des chantiers iront-ils aux jeunes de la zone ?

R : Le PGMO et les contrats des entreprises imposeront une priorité au recrutement local pour la main-d'œuvre non qualifiée, avec affichage public des offres dans les Fokontany et une cible de participation des femmes.

Q : (Riverains) La circulation plus rapide augmentera les risques d'accidents dans les villages.

R : Un plan de sécurité routière sera mis en place : ralentisseurs et signalisation dans les traversées de villages, sensibilisation dans les écoles et les marchés, formation des conducteurs des entreprises.

Q : (Commune) Qui assurera l'entretien de la piste après le Projet ?

R : Un mécanisme d'entretien sera défini avec les Communes, la Région et les services des Travaux Publics. Les ATDL, le SGL du Projet PIC et les équipes de la Région appuieront la planification et la mobilisation des ressources locales pour l'entretien.

E. Gouvernance locale, start-ups et PME

Q : (Maires) Comment les Communes bénéficieront-elles des OCAI ?

R : Les OCAI appuieront la planification, la mobilisation des recettes, la gestion des services et la redevabilité sociale. Le choix des Communes et les critères seront communiqués lors d'une réunion dédiée.

Q : (Femmes entrepreneures / jeunes porteurs de projets) Comment accéder aux fenêtres de financement pour les start-ups et PME ?

R : Les appels à candidatures seront diffusés par radio locale, affichage communal, CCI et réseaux sociaux. Des séances d'information et de coaching seront organisées dans le Sud-Ouest, avec des mesures de facilitation pour les femmes et les jeunes.

VII. SYNTHÈSE DES PRÉOCCUPATIONS ET ENGAGEMENTS

Préoccupation	Engagement du Projet	Instrument / Responsable
Déplacement des marchands et occupants du front de mer	Recensement, date limite, PAR, intégration d'espaces de vente	CR / PAR – UGP, Commune Urbaine de Toliara
Spéculation foncière	Sécurisation foncière, planification territoriale, évaluation des impacts cumulatifs	CGES, OCAI/AT – Région, services fonciers

Préoccupation	Engagement du Projet	Instrument / Responsable
EAS/HS et VCE liées au chantier et au tourisme	Plan d'action renforcé, codes de conduite, circuit de prise en charge	Plan EAS/HS-VCE – UGP, DRPS
Biodiversité (Mikea, Ranobe, mangroves, récifs)	Pas de nouveau tracé, EIES, mesures NES 6, interdiction d'emprunts dans les aires protégées	EIES/PGES – UGP, DREDD, MNP
Sécurité routière et sécurité du bac	Plans de sécurité, normes APMF dans le contrat PPP	PGES – Entreprises, APMF
Emploi local	Priorité au recrutement local, affichage public des offres	PGMO – Entreprises
Respect du patrimoine et des fady	Validation des sites avec les autorités traditionnelles, découverte fortuite	CGES / PGES – UCR
Accessibilité tarifaire du bac	Tarif social et consultation des usagers	Contrat PPP – UGP, APMF

VIII. CLÔTURE

La consultation s'est achevée le 26/10/2026 à 17H. Les participants ont salué la démarche d'information préalable et la décision de faire de Toliara un pôle touristique, tout en insistant pour que les populations locales en soient les premières bénéficiaires. Ils ont réaffirmé leur engagement à participer au suivi de la mise en œuvre du FA2. L'équipe du Projet s'est engagée à prendre en compte les préoccupations exprimées dans la préparation des instruments E&S et à restituer leurs suites aux parties prenantes.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été établi pour servir et valoir ce que de droit.



Annexe 2. Liste des personnes contactées

REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

PIC

PROJET DE TRANSFORMATION ECONOMIQUE
POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE

FICHE DE PRESENCE

Date: 29/10/26
Objet: Préparation Fond additionnel PIC 3/ Supervision Banque mondiale
Lieu: Bureau PDS Commune urbaine Toliara

N°	Nom et Prénom	Fonction	Coordonné	Signature
01	Randrianarisoa Jacques Auguste	Responsable de Projet	0341002559	
02	RAZAFITSIMAMANGA Jean Clos Benjamin	Agent BDLU	0340333130 0325963635	
03	Mahalomba Karl Harijaona	Technicien	0348009895	Mahalomba.
04	TSIVINDA Laurennor Gabriel.	Division base de données	0345501546	
05	RIABOMAZAUANA Hildert Gaston	Responsable Infrastructure	0381746070	
06	RAZAFIMANDRATSIRY Boto	chef sce cadastre	0340376449	
07	ANDRIAUDMENJANA HARINIRINA Jam Jegda	DAF/CUU	0349251596	
08	RAZAHA Tondafia	PDS	0342022620	
09				
10				
11				
12				

REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

PIC

PROJET DE TRANSFORMATION ECONOMIQUE
POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE

FICHE DE PRESENCE

Date: 20/10/26
Objet: Presentation Fond Additionnel PIC3/Supervision Banque Mondiale
Lieu: Bureau SG/Salle de conference

N°	Nom et Prénom	Fonction	Coordonné	Signature
1	RANAIVOLAHY Tafiniaina Judith	S.G Région A.A	0340750612	
2	FIAMBENA FIDIARSON Tahiry Marcel	DAS - REGION A.A	0344048834	
3	RAZAFINIERIANTSOA Oscar	DDE pi Région	0345080505	
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

PIC

PROJET DE TRANSFORMATION ECONOMIQUE
POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE

FICHE DE PRESENCE

Date: 26 octobre 2026
Objet:
Lieu:

N°	Nom et Prénom	Fonction	Coordonné	Signature
1	RAKOTOARISON Mialinirainy	Resp. Agri PIC	034 05 015 65 mialinirainy.rp@pic.mg	
2	RANDRIANDELINA Gabrielle	Chargée de décaissement MEF / BDP	034 05 641 67 gabrielladdp.brevet@gmail.com	
3	ANDRIAMARANY Niry I.	Chargé Suivi Appui MEF/BDP	0346974654 niry.andriam@pic.mg	
4	MIKARY Alexandre	Coordonnateur Régional PIC	alexandre.m@pic.mg	
5	RAKOTOARIVELO Mampianina	PIC	mia.ra@pic.mg	
6	SAKOTA Hugo	BM	SHugo@worldbankgroup.org	
7	RIVOSOA RAMITIANA	BM	framanitiano@worldbank.org	
8	EVA RAMINOJ	BM	eraminoj@worldbankgroup.org	
9	Felizia ANDRIANTAFIKA	PIC	felizia.a@pic.mg	
10	Tommy Andriamparany	PIC	Tommy.a@pic.mg	
11	ANDRIAMANANDRO OLIVIER	PIC	olivier.a@pic.mg	
12	RANDRIAMAHEFAZO Zeviana	PIC	zeviana.r@pic.mg	
13	HARISOA Jacky Willy	PIC	jacky.h@pic.mg	

REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

PROJET DE TRANSFORMATION ECONOMIQUE
POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE

FICHE DE PRESENCE

Date:
Objet:
Lieu:

N°	Nom et Prénom	Fonction	Coordonné	Signature
1	RABESOARALY Lova	Chef SRA DRASA	0340183477	
2	RAKOTONARIVO Hary Nirina Prisca	Chef SRSISSE DRPEB	0349697626	
3	MAHAFALY Zambarany Barthes	DIREI AA	0345242915	
4	RAKOTOMALALA Noël B	DRCC I.I	0344416707	
5	Rakotomalala J. Narkisse	DHC/DRTP	033.12.48929	
6	ZAFIMAHAKO KO Félicité	Chef SRI DIRI DSP-U	0343439011	
7				
8				
9				
10				
11				
12				

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana
****

FICHE DE PRESENCE

Activité: Information des parties prenantes des activités du Projet PIC3
Période: Renforcement des capacités
Lieu:

N°	Nom&prénoms	Fonction	Coordonnées	Signature
01	DADANY	chef FKT Andrembe-bas	034911 7602	
02	RANIVONDRAZA JEAN LOUIS DAVID	Chef DRY Ambohimanga sud	03434 62314	
03	Jocelyn Kidara	chef FKT Andra	0349797934	
04	TSIRY MALALA Mahy Paulin	chef FKT Tsimahabe3	0342936474	
05	LAHINIRIKO Grégoire	chef FKT Mch II-EST	0349764161	
06	ROBERT Basile	CHEF FKT Betsenabeti	0388725460	
07	RAUENA-Fabien	FKT Mpt Tsaro	0343113 5133	
08	RADENY	Chef FKT-Mpt Ouest	0343761339	
09	JEANLISTA	chef FKT SAKABERA	034 53 86592	
10	JELSON	FKT Tsongobory	0380757403	
11	RANDRIAMBAHINY Alexis Jerôme	CHE FKT ANTARAVAY	038 45 891 80	
12	TOVONKERY André	CHEF FKT ANKeta-bas	033 40 77 640 034 18 650 44	
13	TSITARI44 Lucien R	chef FKT ANKETA-Haut	0342743756 0327437584	
14	CLEMENT Jean Baptiste	CHEF FKT ANKETRAKA	0385387442	
15	Raelison Hermann	CHEF FKT AMBOHITSARA	0340310591	
16	MENAHICA Théodore Romuald	CHEF FKT BESAKOA	0343729992	
17	CELESTIN	Chef F.K.T/ Ambinanitelo	0344001055	

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana
****

PIC

FICHE DE PRESENCE

Activité: Information /de parties prenantes des activité du Projet PICS
Période:
Lieu: Renforcement de capacités

N°	Nom&prénoms	Fonction	Coordonnées	Signature
18	BAOSIARISOA Pierrette	Chef FKT Tsienengea Fisiriferana	0342179048	
19.	Jocelyn Kidara	Chef FKT Andaboly	0349797934	
20	Nonja jean Narcel	Chef FKT Tavantany I	0349018805	
21	Jean II Katsa Ambroise	ADJOINT CHEF FOKontany	0383440546	Jean II Katsa
22	NORO Zilitena	Adjointe FKT Isimenate-I-Et	0348214736	
23	Rasoanirina Esther	Chef FKT Tsirenebe	038.89.177.69	
24	DADA Sixtus	chef FKT-Betafia-Est	0381297229	
25	RAKOTOSAO Selmond	Chef FKT	0346121514	
26	RASOLONIAINA RASOLONIAINA	CHEF FKT	0343192095	
27	TRIEL Jean de Dieu	chef FKT Mangabe	0346748584	
28	RANDRIANARIVELOARINA Christian M.	chef FKT Antanetaka	0389193355	
29	RAKOTO Jacque.	CHEF FKT Sandrandahy	0346071716	
30	RATSIMIALA Victorien	CHEF FKT ANDASIBY	0344334453	
31	SOLOVENA Mahaleovoak	Chef FKT Ampasikabo	0346115305	
32	RAZAFIMAHEFA Francois	CHEF FKT	0389426578	
33	BAZANA Fideline	Chef TSIENENGEA	0341866725	
34	FANAMPOINDRAINY Gabin Victor	CHEF FKT FOKONTANY	0348501126	

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana
****

PIC

FICHE DE PRESENCE

Activité: Information / des parties prenantes des activités du projet PIC3.
Période: Renforcement de capacités
Lieu:

N°	Nom&prénoms	Fonction	Coordonnées	Signature
35	Rasoanaivo Dave.	opérateur	0345060728	
36	RABSOAHAIVOARY	Mpivarotra	0342606 32	
37	RAKOTONIRINA Arsène Ephrem	Mpiasa	0382539653	
38	RANDRIANIANA Arsène Edmon	CARDIGAN	0340222987	
39	FANAMPISOA	Cadrlew	0387671159	
40	FANOMEZANTSOA Charline	Mpivarotra	034 92767 07	
41	RANDRIANDRIMANA-NA Sylvain	Commerçant	034 89 33179	
42	RAZANA MARY Sitraka	Mpianatra	0330741013	
43	HERITIANA Alfa Philipp	Mpianatra	038 12 793 20	

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana
****

PIC

FICHE DE PRESENCE

Activité: Renforcement des capacités des parties prenantes pour l'opérationnalisation du PMPP et du MGP
Période:
Lieu: BEHELOKA.

N°	Nom&prénoms	Fonction	Coordonnées	Signature
01	RANDRIANAHITO Jean P.	1er Adjoint au Maire	0346997230 2	
02	RANDRIAMANANTENA J B	SG	0342523656	
03	RAMALAHY Z	S.E.C	0324645897 6	
04	MICHEL Tratiamena	S.P	0348501120	
05	RAHARSON Herindrainy	2e Adjt au Maire	0347760745	
06	EMILE	Chef FKT	0385487611	
07	JEAN LOUIS Jean	Maire	0341885742	
08	NIVO	Mpamboly Lemoto	0387995277	
09	KALA	—11—		
10	JULIENNE	—11—		
11	BERTHINE	—11—		
12	LEDA	—11—		
13	Sylvain Jean Trial	CHEF FKT	0384702005	

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana
****

PIC

FICHE DE PRESENCE

Activité: RECENSEMENT
Période:
Lieu:

N°	Nom&prénoms	Fonction	Coordonnées	Signature
	FRANCOIS Edouard	ZONE SLS TCHE OF	0385202395	
	MEIODE	ZONE MKC TCHE OF	0340524533	
	FIARAY Thomas	TCHEF OF MKC	0384513860	
	RAVOAVY Soafiavy Pierre	THC à O.T	0382740602	
	RAOELISON Patrick	RTPA OF	0340524596	
	RANDRIANASOLO Faustin V	MAIRE	0388352341	
	MBSY Jean Symphorien	RTPA	0340569402	
	RAZAFINAHERA Jacq	INSO	0340524565	
	JEAN AIMADRIKELY	Doyen au Fivoarana	0325907089	

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana
****

PIC

FICHE DE PRESENCE

Activité:
Période:
Lieu:

N°	Nom&prénoms	Fonction	Coordonnées	Signature
01	SISIA	Mpamboly		
02	ZEDALY	Mpamboly		
03	ZONTY	Mpamboly		
04	CHANTAL	Mpamboly		
05	NOELINE	Mpamboly		
06	Tahy	Mpamboly		
07	Lalary	Mpamboly		
08	NADIA	Mpamboly		
09	REVILIKE	Mpamboly		
10	MELITINE	Mpamboly		
11	FILIAKE	Mpamboly		
12	Pelamene	Mpamboly		
13	VENDELINE	Mpamboly		
14	HELENE	Mpamboly		
15	TORAMENE	Mpamboly		
16	NORO Manny	Mpamboly		
17	Haja	Mpamboly		

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana
****

PIC

FICHE DE PRESENCE

Activité:
Période:
Lieu:

N°	Nom&prénoms	Fonction	Coordonnées	Signature
18	NORO	Mpamboly		
19	CELINA	Mpamboly		
20	PERY	Mpamboly		P
21	MASY	Mpamboly		M
22	ASIA	Mpamboly		A
23	~~MARINA~~ FELY	Mpamboly		
24	SOAZITINE	Mpamboly		
25	MOSTANY	Mpamboly		
26	BRIGITTE	Mpamboly		
27	LETY	Mpamboly		TT
28	ELODIE	Mpamboly		
29	FREDO	Mpamboly		
30	ERACLE	Mpamboly		
31	DELAVE	Mpamboly		
32	JOZELY	Mpamboly		
33	VOANGY	Mpamboly		V
34	EVA	Mpamboly		

Annexe 3. Photos d'illustration de la consultation FA2



Photo 1 : Séance d'info sur le FA2 à la Commune urbaine de Toliara



Photo 2 : séance d'info avec PTASO (Projet de Transformation Agricole de la Région Sud Ouest)

Annexe 4. Modèle de fiche de plainte

PROJET PIC 3 FICHE N°01

Date :_____

Village de : …….. Fokontany de :…… …… Commune de : ……

Dossier N°……..

PLAINTE

Nom du plaignant : _____ Numéro d'identification :……..

Adresse : _____

Village: _____

Contact (téléphone, email)**:** _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTE

……

……..

……..

[Date et lieu] [Date et lieu]

[Signature du plaignant [Signature du responsable de réception de la plainte]

OBSERVATIONS SUR LA PLAINTE

……

……

[Date et lieu]

(Signature du Responsable du traitement (Chef de Village ou du Fokontany))

RESOLUTION

……

……

Date de la restitution du résultat au plaignant

[Date et lieu]

[Signature du Responsable du traitement (chef de village ou du Fokontany)]

Annexe 5. Modèle de registre d'enregistrement des plaintes

Projet PIC 3 **Fiche n°2**

REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

CODE	Date de réception des doléances	Constat				Niveau de traitement	Analyse des causes	Identification des actions de réponses	Planification des actions		Mise en œuvre des actions	Suivi et mesure d'efficacité des actions mises en place		Délai de traitement	ETAT
		Sources des Données /Informations	Constat / Description de la doléance	Entités/Parties intéressées concernées	Catégorie de doléance				Responsable	Date	Actions engagées	Mesure d'efficacité des actions	Justificatifs		

Annexe 6. Modèle de notification de la clôture d'une plainte

Date de réception du dossier :

Référence :

Visite sur le terrain requise : Oui / Non *(encadrer)*

Etapes déjà entamées	**Date**	**Résultats (résolutions motivées)**
1 Amiable au niveau du Fokontany		Mentionner si une entente a pu être trouvée pour fins de suivi et de clôture
2 Amiable au niveau de la Commune		Mentionner si une entente a pu être trouvée pour fins de suivi et de clôture
3 Médiation par le CRL		Mentionner l'issue de la médiation pour fins de suivi et de clôture, sinon : renvoi au tribunal

Si aucune entente n'a pu être trouvée : renvoi pour affaire en Justice

Motifs :

Date de renvoi :

Le Représentant du CRL

Nom et Signature

Copie : PIC, Copil